



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 janvier 2023  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-septième session  
Point 167 de l'ordre du jour  
**Financement des activités découlant  
de la résolution 1863 (2009)  
du Conseil de sécurité**

## Exécution du budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Secrétaire général\*

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	5
II. Exécution du mandat .....	5
A. Considérations générales .....	5
B. Utilisation des crédits .....	7
C. Activités d'appui de la mission .....	14
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional .....	16
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées .....	17
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats .....	18
III. Exécution du budget .....	35
A. Ressources financières .....	35
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources .....	36
C. Évolution des dépenses mensuelles .....	36
D. Autres produits et ajustements .....	37
E. Avances internes .....	37

\* Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



---

F.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome .	37
G.	Activités de fond et autres activités relatives aux programmes . . . . .	38
H.	Contributions non budgétisées . . . . .	38
IV.	Analyse des écarts . . . . .	39
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	42
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée . . . . .	42
A.	Assemblée générale . . . . .	42
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	43

## Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 et les objectifs du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats.

Pendant l'exercice considéré, malgré les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Bureau d'appui s'est acquitté d'éléments clés de son mandat en appuyant efficacement la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM).

Le Bureau d'appui a engagé des dépenses d'un montant de 516,4 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 99,3 % (les dépenses de l'exercice 2020/21 s'étaient élevées quant à elles à 525,6 millions de dollars et le taux d'exécution, à 95,5 %).

Le solde inutilisé de 3,5 millions de dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police ont été inférieures aux prévisions (9,5 millions de dollars) en raison : a) du coût moins élevé que prévu des rations de combat et du transport de matériel appartenant aux contingents ; b) de la proportion plus élevée que prévu de matériel appartenant aux contingents n'étant pas en état de fonctionnement ; c) des retards survenus dans la relève des contingents de l'Union africaine et du non-déploiement d'une unité de police constituée. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que les dépenses opérationnelles ont été plus élevées que prévu, principalement en raison : a) de travaux de construction supplémentaires liés à l'installation de couvertures renforcées, de l'amélioration de la sécurité et de l'acquisition de fournitures supplémentaires pour la défense des périmètres, de tentes et de bâtiments préfabriqués ; b) de l'augmentation des coûts du carburant et d'une consommation plus élevée que prévu pour les groupes électrogènes ; c) du remplacement de véhicules terrestres comptabilisés en pertes.

### Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	146 716,5	137 261,5	9 455,0	6,4
Personnel civil	90 657,9	91 230,0	(572,1)	(0,6)
Dépenses opérationnelles	282 500,1	287 919,5	(5 419,4)	(1,9)
<b>Montant brut</b>	<b>519 874,5</b>	<b>516 411,0</b>	<b>3 463,5</b>	<b>0,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	7 814,8	8 345,2	(530,4)	(6,8)
<b>Montant net</b>	<b>512 059,7</b>	<b>508 065,8</b>	<b>3 993,9</b>	<b>0,8</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>519 874,5</b>	<b>516 411,0</b>	<b>3 463,5</b>	<b>0,7</b>

**Exécution du budget : ressources humaines**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)<sup>b</sup></i>
Contingents des Nations Unies	10	10	10	0,0
Contingents de l'Union africaine	18 586	18 586	18 536	0,3
Police de l'Union africaine	240	240	224	6,7
Unités de police constituées de l'Union africaine	800	800	640	20,0
Personnel recruté sur le plan international	366	366	338	7,7
Personnel recruté sur le plan national				
Administrateurs	40	40	31	22,5
Agents des services généraux	149	149	105	29,5
Volontaires des Nations Unies				
Personnel recruté sur le plan international	20	20	15	25,0
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	5	16,7

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le projet de budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 16 février 2021 (A/75/757), s'élevait à un montant brut de 533 714 700 dollars (montant net : 525 872 200 dollars). Il devait couvrir le déploiement des effectifs suivants : jusqu'à 10 membres des contingents des Nations Unies, 18 586 militaires de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), 1 040 membres du personnel de police de l'AMISOM (dont 800 membres d'unités constituées), 368 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 189 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 40 administrateurs), 20 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements.
2. Dans son rapport du 22 avril 2021, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 521 474 500 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/822/Add.4, par. 50).
3. Dans sa résolution 75/306, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 519 874 500 dollars (montant net : 512 059 700 dollars) destiné à financer le fonctionnement du Bureau d'appui durant l'exercice 2021/22. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat concernant l'appui du BANUS à l'AMISOM dans sa résolution 1863 (2009) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a défini le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2568 (2021), 2614 (2021) et 2628 (2022).
5. Dans sa résolution 2568 (2021), le Conseil de sécurité a exprimé la nécessité de mettre en place une AMISOM reconfigurée qui s'attacherait à faciliter les opérations des forces de sécurité somaliennes et à aider ces dernières à assumer au premier chef les responsabilités en matière de sécurité. Il a demandé à l'Union africaine et au Gouvernement fédéral somalien de procéder conjointement à une mise à jour du concept des opérations de l'AMISOM, conformément au Plan de transition révisé de la Somalie, afin de couvrir les activités qui seront menées jusqu'à la fin de 2023. Au paragraphe 9 de sa résolution 2568 (2021), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'élaborer avant la fin septembre 2021, conjointement avec l'Union africaine et en consultation avec le Gouvernement fédéral somalien et les donateurs, une proposition sur les objectifs stratégiques, la taille et la composition de la future mission reconfigurée de l'Union africaine.
6. Le 31 mars 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2628 (2022), dans laquelle il a approuvé la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de reconfigurer l'AMISOM, qui devient la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Il a également autorisé l'ATMIS à disposer d'un effectif correspondant au plafond établi pour l'AMISOM pendant neuf mois, jusqu'au 31 décembre 2022 (19 626 membres du personnel en tenue de l'ATMIS, y compris un minimum de 1 040 membres du personnel de police, dont 5 unités de police constituées, et 70 agents civils appuyés par l'ONU).
7. Au paragraphe 27 de sa résolution 2628 (2022), le Conseil de sécurité a autorisé les États membres de l'Union africaine à déployer, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le

31 mars 2023, au maximum 17 626 membres du personnel en tenue, y compris un minimum de 1 040 membres du personnel de police, dont cinq unités de police constituées. Au paragraphe 28, il a noté que la proposition conjointe et le concept des opérations envisageaient des réductions additionnelles du niveau des effectifs autorisés et le retrait de la totalité du personnel de l'Union africaine d'ici à décembre 2024.

8. En décembre 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2670 \(2022\)](#), dans laquelle il a réaffirmé les décisions qu'il avait prises dans la résolution [2628 \(2022\)](#). Il a aussi prorogé exceptionnellement jusqu'au 30 juin 2023 les autorisations qu'il y avait données, affirmé que le paragraphe 27 de ladite résolution était annulé, rappelé également la révision apportée au calendrier opérationnel à la demande de la Somalie et avec le soutien du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et visant à ce que le retrait de 2 000 membres du personnel de l'ATMIS soit effectué au plus tard le 30 juin 2023, et affirmé la détermination de l'Union africaine et de la Somalie à adopter une démarche stratégique, graduelle et secteur par secteur pour le retrait des 2 000 personnes concernées au cours de cette période de six mois. Le Conseil de sécurité a également rappelé le paragraphe 28 de sa résolution [2628 \(2022\)](#) et noté que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au paragraphe 2 du communiqué adopté à sa 1121<sup>e</sup> réunion, tenue le 11 novembre 2022, avait reconfirmé son engagement à maintenir la date de retrait de l'ATMIS au 31 décembre 2024.

9. En outre, le Conseil de sécurité, au paragraphe 37 de sa résolution [2628 \(2022\)](#), a prié le Secrétaire général de continuer de fournir un appui logistique et, en consultation avec l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien, de mettre au point un plan d'appui logistique approprié, par l'intermédiaire du BANUS et dans le plein respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'Organisation des Nations Unies à des forces de sécurité non onusiennes, pour la MANUSOM et le personnel en tenue de l'ATMIS, compte tenu des paragraphes 26 et 27 de la résolution, et selon les modalités énoncées au paragraphe 2 de la résolution [2245 \(2015\)](#), pour les 70 agents civils de l'ATMIS, dont le nombre sera porté à 85 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour soutenir les opérations militaires et les opérations de police de l'ATMIS et améliorer la coordination entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien, et, au moyen du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM, pour appuyer les 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes, dont une part appropriée d'agents de la police fédérale et de la police des États qui sont officiellement intégrés à ces forces, conformément au dispositif national de sécurité, et qui participent activement aux opérations menées conjointement ou en coordination avec l'ATMIS à l'appui direct du Plan de transition.

10. Conformément au concept des opérations révisé, le soutien du BANUS s'est révélé indispensable au développement et à l'équipement des infrastructures. Il a notamment permis de renforcer cinq unités de soutien de l'ATMIS (une par secteur). Le Bureau d'appui s'est attaché à construire des centres de coordination des opérations conjointes et des bases logistiques d'opérations conjointes dans les six secteurs, à ajuster les mesures de sécurité de la nouvelle mission (ATMIS) et des forces de sécurité somaliennes en vue de la mise en œuvre du concept d'opérations commun des deux entités, et à procéder à la reconfiguration conformément au Plan de transition révisé.

11. Pour que la transition de l'AMISOM à l'ATMIS puisse se faire, le Bureau d'appui doit être en mesure d'appuyer efficacement le nouveau dispositif de l'ATMIS. Il a donc lancé une étude sur l'optimisation des effectifs au cours de l'exercice, l'idée

étant de réorganiser les fonctions pour appuyer au mieux l'ATMIS et ses clients. Les conclusions de l'étude devraient être mises en œuvre au cours de l'exercice 2023/24.

12. Par sa résolution 2102 (2013), le Conseil de sécurité a décidé de créer la MANUSOM, dont le quartier général se trouve à Mogadiscio, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)<sup>1</sup> étant intégré dans cette mission, et, par sa résolution 2093 (2013), il a chargé l'UNSOA (aujourd'hui le BANUS) de fournir des services d'appui à la MANUSOM. Par sa résolution 2657 (2022), le Conseil a prorogé jusqu'au 31 octobre 2021 le mandat de la MANUSOM, tel que défini dans les résolutions 2158 (2014) et 2592 (2021).

## B. Utilisation des crédits

13. Au cours de la période considérée, le BANUS a continué d'offrir un soutien logistique intégré à l'AMISOM/ATMIS, notamment en ce qui concerne les opérations militaires menées contre les Chabab. Il a également fourni un soutien administratif, technique et logistique efficace, réactif et efficient à la MANUSOM.

14. La composante Appui opérationnel du BANUS tient compte des besoins de l'AMISOM/ATMIS, des forces de sécurité somaliennes et de la MANUSOM en matière de soutien logistique. Le BANUS s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficacité en fournissant des installations et des infrastructures, des services d'opérations terrestres et aériennes, des infrastructures informatiques, des infrastructures de communication et un soutien santé à l'AMISOM/ATMIS, à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes (personnel en tenue et personnel civil), ainsi qu'à d'autres clients, notamment l'équipe de pays des Nations Unies et des ambassades étrangères. Le BANUS s'est acquitté de son mandat en recourant à une combinaison de modalités de prestation de services, se caractérisant notamment par un effectif allégé, des fournisseurs extérieurs privés et des services fournis sur le théâtre d'opérations.

### **Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie et à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie**

15. Au cours de la période considérée, la situation de sécurité est restée instable en Somalie, la plupart des attaques étant toujours imputables aux Chabab. Les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM/ATMIS sont restées les principales cibles des attaques, généralement des attaques éclair ou des attaques menées au moyen d'engins explosifs improvisés. Les régions de Banaadir, du Bas-Chébéli et de Bay ont été les plus touchées par les activités des Chabab.

16. C'est dans ce contexte que le BANUS a appuyé le déploiement d'un maximum de 19 626 membres du personnel en tenue de l'AMISOM/ATMIS, y compris 1 040 membres du personnel de police, dont 5 unités de police constituées, ainsi que de 10 membres des contingents des Nations Unies et de 70 membres du personnel civil de l'AMISOM. Le BANUS a répondu aux besoins des membres des contingents des Nations Unies et du personnel en tenue de l'Union africaine ayant été déployés en ce qui concerne les voyages (déploiement, relève et rapatriement), les rations, le matériel majeur et le matériel de soutien autonome appartenant aux contingents. Quatre des cinq unités de police constituées ont été entièrement déployées. Le déploiement de la

<sup>1</sup> Par sa résolution 2245 (2015), le Conseil de sécurité, compte tenu de l'élargissement de la mission de l'UNSOA depuis sa création en 2009, a décidé que le Bureau serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et qu'il serait chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM.

cinquième unité a été retardé ; il devrait avoir lieu dans la seconde moitié de l'exercice 2022/23.

17. Le BANUS a également apporté un appui à l'AMISOM/ATMIS au niveau des états-majors de secteur et de bataillon et des principaux sites tels que ceux de Mogadiscio, Kismayo, Dhooble, Baidoa, Beledweyne, Jawhar et Baledogle. Il a en outre créé des unités de soutien à Mogadiscio et à Jawhar, une expansion étant prévue dans les secteurs de Baidoa et de Beledweyne pour accroître les livraisons de marchandises par les itinéraires principaux de ravitaillement. Il incombait toujours à l'AMISOM/ATMIS de prendre la relève à partir de ces sites en utilisant ses propres moyens de livraison.

18. Conformément au Plan de transition révisé de la Somalie, le BANUS a appuyé l'AMISOM/ATMIS dans la zone de responsabilité opérationnelle, notamment pendant l'opération Badbaado, qui a été menée conjointement avec les forces de sécurité somaliennes, et en assurant la sécurité des opérations électorales. L'opération menée conjointement avec les forces de sécurité somaliennes comprenait une composante de stabilisation qui visait à tirer parti des gains militaires et à soutenir l'extension des services au niveau de l'État et les activités de relèvement rapide.

19. Le Bureau d'appui a continué de former et d'encadrer le personnel de l'AMISOM/ATMIS en appuyant le renforcement des capacités dans les domaines suivants : médecine, transmissions, contrôle des mouvements, sûreté et sécurité aériennes, gestion du matériel, gestion des stocks, réparation et récupération des véhicules, purification de l'eau, gestion des déchets, gestion de l'environnement, production et distribution d'électricité, opérations de génie et restauration. Toutes ces fonctions d'appui ont été assurées dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Le BANUS a également continué de suivre et d'évaluer la formation préalable au déploiement dispensée par les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'AMISOM/ATMIS afin de s'assurer qu'elle était conforme à cette politique.

20. Conformément à la résolution [2245 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, le Service de la lutte antimines au BANUS a fourni un appui à l'AMISOM/ATMIS concernant l'atténuation des menaces liées aux explosifs. Il s'agissait notamment d'offrir des formations, du mentorat, des analyses et des avis d'experts, de fournir des chiens détecteurs d'explosifs et d'aider au relevé et au déminage pour éliminer les restes explosifs de guerre dans des endroits clés et le long des itinéraires principaux de ravitaillement. Les efforts déployés visaient surtout à améliorer l'état de préparation et à accroître l'efficacité du personnel en tenue de l'AMISOM/ATMIS en organisant des formations avant le déploiement et en cours de mission, et à inscrire ces efforts dans la durée par le mentorat. Ils ont permis à l'AMISOM/ATMIS de mener ses activités en toute sécurité dans un environnement asymétrique, ce qui a facilité l'exécution des mandats et favorisé la liberté de circulation. L'appui fourni a aussi joué un rôle clé s'agissant d'atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de préparer le transfert des responsabilités aux forces de sécurité somaliennes. Le Service de la lutte antimines a maintenu et ajusté sa réponse à la menace que représentent les engins explosifs improvisés, fournissant un appui opérationnel et tactique expert pour renforcer la sécurité, la mobilité et la capacité opérationnelle des soldats de la paix de l'AMISOM/ATMIS.

21. Enfin, le BANUS a assuré les opérations de gestion des déchets dans les camps gérés par l'ONU ou bénéficiant de son appui en recourant aux services d'un prestataire privé qui s'est occupé d'entretenir les incinérateurs, les broyeurs, les paquetteuses et les ponts bascules installés dans les états-majors de secteur. Il a également amélioré la gestion des déchets dans les bases opérationnelles avancées de

l'AMISOM/ATMIS en installant des incinérateurs ainsi que 50 toilettes sèches portables de façon à limiter les effets négatifs sur l'environnement.

### **Appui à la reconfiguration de la Mission de l'Union africaine en Somalie en Mission de transition de l'Union africaine en Somalie**

22. Le concept des opérations de l'Union africaine et du Gouvernement fédéral somalien pour l'ATMIS et la proposition conjointe de l'Union africaine et de l'ONU ont été achevés en février 2022, puis approuvés le 8 mars par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à l'occasion de sa 1068<sup>e</sup> réunion, au cours de laquelle il a aussi autorisé l'ATMIS à remplacer l'AMISOM à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Le 31 mars 2022, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2628 (2022), dans laquelle il a approuvé la décision de reconfigurer l'AMISOM, qui est devenue l'ATMIS, et d'autoriser son mandat pour une période initiale de 12 mois. Le 1<sup>er</sup> avril, l'ATMIS a été établie et a officiellement pris le relais de l'AMISOM.

23. Le 21 mars 2022, le Gouvernement fédéral a convoqué la deuxième réunion du Comité de pilotage stratégique du Plan de transition de la Somalie pour faire le point sur le concept des opérations et le Plan lui-même. Les principaux changements apportés à ce dernier comprennent des modifications des calendriers opérationnels visant à les aligner sur le concept des opérations et l'inclusion d'une stratégie révisée de retrait progressif et conditionnel de l'ATMIS d'ici à décembre 2024.

24. En application de la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité, le BANUS a appuyé la mise en œuvre du plan de reconfiguration de l'ATMIS. Il s'agissait notamment de procéder à un examen du matériel pour rapatrier les équipements inadaptés, de déployer des capacités facilitatrices plus agiles et de transférer aux forces de sécurité somaliennes les responsabilités en matière de sécurité. L'examen du matériel a été finalisé en décembre 2022.

25. Conformément au concept des opérations de l'ATMIS et aux conclusions de la conférence des commandants de secteur de la MANUSOM, qui s'est tenue du 14 au 17 mars 2022, le BANUS a établi des centres de coordination des opérations conjointes dans les quartiers généraux de l'ensemble des secteurs de l'ATMIS (Mogadiscio, Baidoa, Beledweyne, Dhooble, Jawhar et Kismayo). Le Bureau s'emploie par ailleurs à établir des bases logistiques pour les opérations conjointes dans tous les secteurs de l'ATMIS, lesquels doivent être redéfinis pour correspondre aux emplacements des forces de sécurité somaliennes.

26. Le BANUS a continué de s'entretenir régulièrement avec ses partenaires et rencontré, le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2022 à Addis-Abeba, de hauts responsables de l'Union africaine et des Ministères éthiopiens des affaires étrangères et de la défense. Le Bureau a également rencontré, le 5 juin 2022 en Somalie, le chef d'état-major de la Force de défense nationale du Burundi. Les discussions ont porté sur la reconfiguration de l'ATMIS et sur l'appui apporté par le Bureau à la transition, y compris la création d'une cellule de planification de la transition. Les participants ont convenu de déléguer certains pouvoirs et de décentraliser l'appui apporté aux différents secteurs de l'ATMIS et se sont entendus sur des moyens d'améliorer la planification et la coordination.

27. En créant la cellule de planification de la transition, le BANUS a orienté les échanges avec l'ATMIS et d'autres partenaires sur les questions liées à la reconfiguration et à la transition. Dans le cadre de la reconfiguration, le BANUS a revu son dispositif d'appui logistique. Il a notamment procédé à des ajustements opérationnels afin de répondre aux besoins dynamiques anticipés à l'appui des forces mobiles de l'ATMIS dans les bases logistiques pour les opérations conjointes. Il s'agissait notamment d'améliorer la coordination en décentralisant le soutien

logistique de Mogadiscio vers les secteurs. Le BANUS a aussi aidé l'ATMIS à créer les centres de coordination des opérations conjointes intégrés aux bases de soutien logistique pour les opérations conjointes dans les six secteurs. Après la reconfiguration, le BANUS a continué de fournir à l'ATMIS les services prévus dans le dispositif d'appui logistique.

### **Appui du BANUS aux forces de sécurité somaliennes**

28. Dans sa résolution [2568 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il fallait que l'AMISOM soutienne activement le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes en contribuant à renforcer les capacités de ces dernières par la formation et le mentorat, en facilitant le transfert de la responsabilité des fonctions de sécurité de l'AMISOM aux autorités somaliennes dans les zones libérées et en menant avec les forces de sécurité somaliennes des opérations planifiées et convenues conjointement, en s'efforçant de plus en plus de faire en sorte que ces opérations soient dirigées par les Somaliens. Il a également demandé à l'AMISOM d'aider, selon qu'il convient, les forces de sécurité somaliennes à fournir un appui en matière de sécurité pour épauler le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération dans l'exercice de leurs fonctions de gouvernement, notamment en ce qui concerne la préparation des élections, et de les aider à assurer la sécurité de ces processus et des infrastructures vitales.

29. Dans cette même résolution, le Conseil de sécurité a réitéré la demande adressée précédemment au Secrétaire général, à savoir d'autoriser la fourniture par l'ONU d'un soutien logistique non létal à 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes, dont une part appropriée d'agents de la police fédérale et de la police des États qui étaient officiellement intégrés à ces forces, conformément au dispositif national de sécurité, et qui participaient activement aux opérations menées conjointement ou de façon coordonnée avec l'AMISOM à l'appui direct du Plan de transition de la Somalie.

30. En application de la résolution susmentionnée, le BANUS et l'Union africaine ont signé avec le Gouvernement fédéral somalien un mémorandum d'accord permettant au premier d'apporter son appui aux forces de sécurité somaliennes. Cet accord tripartite définit les modalités de la fourniture par le BANUS d'un soutien logistique non létal aux forces de sécurité somaliennes engagées dans des opérations conjointes ou coordonnées avec l'AMISOM/ATMIS. Le mémorandum prévoit également de nouveaux mécanismes conjoints BANUS-Gouvernement fédéral somalien aux fins du respect et du contrôle des obligations découlant de la responsabilité mutuelle en matière de gestion des ressources mises à disposition par l'ONU et de la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

31. Pour offrir un tel soutien, la mission a utilisé le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM/ATMIS et l'Armée nationale somalienne. Il s'agissait notamment de fournir des rations alimentaires et de l'eau, du carburant, des moyens de transport, des tentes et des moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre ; de contribuer à renforcer la capacité de l'Armée nationale somalienne à respecter la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits humains ; de recruter du personnel, des consultants, des experts et du personnel d'appui ; de fournir à l'AMISOM/ATMIS tout autre appui demandé par le Conseil de sécurité.

32. En plus de services d'évacuation médicale, le BANUS a fourni aux forces de sécurité somaliennes des rations, des réserves d'eau, des trousseaux médicaux et du combustible pour les véhicules à moteur diesel. Il a également mis à disposition 800 radios portatives à très haute fréquence, 200 stations de base et 50 répéteurs, et installé les équipements nécessaires à la mise en place de 10 réseaux à très haute fréquence sur les sites de l'Armée nationale somalienne. Il a aussi fourni des

matériaux de construction et du matériel de génie devant servir à la remise en état de bases opérationnelles avancées et à la solidification d'abris enterrés. Le Bureau d'appui a permis au personnel des forces de sécurité somaliennes de voyager sur ses vols réguliers. Il a également offert des tentes et des fournitures pour la défense des périmètres au personnel habilité de l'Armée nationale somalienne à la base opérationnelle avancée de Bariirre, dans la région du Bas-Chébéli (secteur 1 de l'AMISOM/ATMIS).

33. Pour pouvoir mener des opérations conjointes, le BANUS, conformément aux résolutions 2568 (2021) et 2628 (2022) du Conseil de sécurité, a contribué à la formation professionnelle et au renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes grâce à un financement fourni par le fonds d'affectation spéciale. Il a ainsi permis à 52 membres des forces de sécurité somaliennes d'acquérir des compétences dans les domaines suivants : liaison et sécurité aériennes, appui aux opérations aériennes des forces hybrides, appui médical au combat, coordination des évacuations médicales aériennes et sauvetage en cas d'incendie dans les aéroports. En outre, 62 personnes (dont 5 agents de la Police somalienne) ont suivi des formations sur les technologies de l'information et des communications, notamment sur la communication radio et l'informatique de base.

34. Le fonds d'affectation spéciale était suffisamment bien doté pour appuyer les forces de sécurité somaliennes au cours de la période considérée, mais des inquiétudes subsistent quant à sa capacité à assurer un appui continu à l'avenir. Les entités des Nations Unies présentes en Somalie multiplient les contacts en vue d'obtenir de nouvelles contributions au fonds.

35. Au cours de la période considérée, le Bureau d'appui a également aidé aux préparatifs des élections à la Chambre haute et à la Chambre du peuple du Parlement somalien. Du matériel appartenant à l'ONU (fournitures pour la défense des périmètres et équipements de fouille portatifs) a ainsi été mis à disposition pour renforcer la sécurité des bureaux de vote situés dans les zones d'opération de l'AMISOM/ATMIS. Des évaluations menées conjointement par l'AMISOM/ATMIS et les autorités locales, en coordination avec des représentants du Gouvernement fédéral somalien, ont permis la mise à disposition du matériel.

36. Le BANUS a par ailleurs appuyé le transfert à Dhuusamarreeb de 302 soldats de l'AMISOM entre le 13 et le 16 septembre 2021 pour assurer la sécurité des élections dans l'État de Galmudug. Quinze policiers hors unités constituées et une unité de police constituée composée de 29 personnes ont aussi été déployés. L'assistance électorale offerte par le Bureau d'appui a été financée au moyen des ressources approuvées pour l'exercice 2021/22.

37. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, le BANUS a renforcé les capacités des forces de sécurité somaliennes à atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Les cours de formation, les programmes de mentorat et les livraisons de matériel spécialisé qui ont permis ce renforcement ont en outre contribué au transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM/ATMIS aux forces de sécurité somaliennes. Le Service de la lutte antimines a fini de former et d'équiper 21 équipes polyvalentes chargées de l'élimination des engins explosifs improvisés qui rassemblent au total 667 membres de l'Armée nationale somalienne. Il a aussi organisé une formation de remise à niveau sur l'atténuation des risques liés aux explosifs à l'intention de 62 membres du personnel de l'Armée. Par ailleurs, l'Unité mobile de contrôle des véhicules de la Police somalienne, formée par le Service, a grandement contribué à la sécurité de l'élection présidentielle, ayant notamment fourni une escorte aux parlementaires et aux candidats à la présidence et recouru à des contre-mesures électroniques pour empêcher la détonation d'engins explosifs improvisés télécommandés.

### **Appui à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie**

38. Le partenariat entre le BANUS, l'AMISOM/AMITS et la MANUSOM demeure essentiel. En coordination avec la MANUSOM, le BANUS a continué de collaborer étroitement avec l'AMISOM/ATMIS afin d'assurer la cohérence des priorités stratégiques et des activités opérationnelles, notamment dans le cadre du Forum de coordination des hauts responsables, composé des responsables des trois entités. En outre, le Groupe de travail conjoint ONU-AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains et l'équipe spéciale chargée de cette même politique (composée des entités des Nations Unies qui apportent un appui à l'AMISOM/ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes) ont été renforcés de façon à pouvoir orienter et garantir la bonne application des mesures de prévention et d'intervention prévues dans la politique.

39. Le 10 mars 2022, le Groupe de travail conjoint a repris ses réunions trimestrielles au niveau des responsables. S'appuyant sur les discussions menées par le groupe de travail technique ONU-AMISOM sur la politique, le Groupe de travail conjoint a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Il a également discuté du renforcement du suivi des violations présumées et d'autres questions stratégiques, notamment le travail de la Cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles et la formation préalable au déploiement du personnel en tenue. Du 20 au 24 juin 2022, le BANUS, l'Union africaine, l'ATMIS et la MANUSOM ont participé à un atelier visant à réviser le manuel de formation préalable au déploiement établi par l'Union africaine et l'ONU à l'intention des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'ATMIS, conformément aux mesures d'atténuation énoncées dans la politique de diligence voulue en matière de droits humains eu égard aux activités de renforcement des capacités de l'ATMIS. Les participants ont notamment mis à jour les modules portant sur les politiques, la protection des civils, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, la protection de l'enfance et les femmes et la paix et la sécurité.

40. Dans le cadre de ses activités de soutien administratif et logistique, le BANUS a fourni à la MANUSOM tous les services d'appui généralement offerts aux missions, notamment en ce qui concerne : a) les ressources humaines ; b) le budget et les finances ; c) les services relatifs au transport et aux mouvements ; d) les services d'hébergement ; e) les services relatifs à l'administration des camps ; f) le soutien médical ; g) les technologies de l'information et des communications ; h) l'entretien du matériel ; i) les services de sécurité ; j) les conseils juridiques ; k) la déontologie et la discipline ; l) la sécurité et la santé au travail ; m) la gestion de l'environnement ; n) les services sociaux. Le BANUS a continué d'apporter un soutien logistique et opérationnel tout au long de la période considérée. Il a par exemple assuré la livraison de détecteurs manuels et de miroirs de fouille de véhicules à Garoowe et à Boosaaso pour le compte de la MANUSOM.

41. En outre, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le BANUS a apporté son concours à l'examen de la stratégie de la MANUSOM visant à favoriser l'inclusion des personnes handicapées. Celle-ci comprend des mesures d'atténuation permettant de remédier aux obstacles tout en faisant de l'inclusion une réalité, de gérer les installations et d'en assurer l'accessibilité et la sécurité, et de procéder à diverses améliorations et d'adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments de sorte qu'il soit facile pour les personnes handicapées d'y accéder ou de les utiliser.

### **Pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)**

42. L'effet de la pandémie de COVID-19 sur les entités des Nations Unies présentes en Somalie a été aggravé par les risques élevés en matière de sécurité, les attaques au mortier contre la mission ayant augmenté, et la capacité limitée des installations médicales du Bureau d'appui à répondre aux besoins des 27 000 membres du personnel (dont le personnel en tenue de l'AMISOM/ATMIS). Il a donc été jugé nécessaire de réduire au minimum les effectifs présents en Somalie et de concevoir une approche unifiée<sup>2</sup> concernant la planification du retour au travail.

43. Au début de la pandémie, le BANUS, se fondant sur les directives de l'Organisation mondiale de la Santé, a élaboré des plans détaillés des besoins d'équipements de protection individuelle couvrant une période de six mois, et il a conservé des stocks stratégiques suffisants. Le BANUS a continué de gérer des unités de soins intensifs à Mogadiscio pour traiter les cas critiques, ainsi qu'une équipe médicale de renfort mise à disposition par le prestataire de services sous contrat commercial. Il a aussi continué de procéder à une collecte continue d'échantillons.

44. Au cours de la période considérée, la mission a continué d'appliquer le plan d'urgence relatif à la COVID-19, qui portait sur la gestion des crises, la continuité des activités, les situations d'urgence médicale, les mesures préventives et le soutien psychosocial offert au personnel, et contenait des orientations concernant le travail à distance et le retour des voyageurs, les réunions et la communication de crise.

45. Afin de garantir l'exécution ininterrompue du mandat, les responsables du BANUS ont été invités à recenser les fonctions critiques et à déterminer celles qui nécessitent une présence en Somalie. Sur cette base, ils ont réduit au minimum le nombre de membres du personnel dont la présence est requise en Somalie à tout moment. En novembre 2021, la mission a participé à un examen des nouvelles méthodes de travail dans l'intention d'étudier plus avant les fonctions propres aux lieux d'affectation.

46. L'approche unifiée a aussi facilité la mise en œuvre du programme local de vaccination et aidé les membres du personnel à recevoir les premières et deuxième doses. Compte tenu des taux élevés de vaccination observés parmi le personnel des Nations Unies, l'agent habilité a annoncé la fin des modalités de travail exceptionnelles et le retour attendu du personnel dans les lieux d'affectation au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Un programme de rotation du personnel devait être mis en œuvre de façon à ne pas dépasser les effectifs maximaux établis par l'équipe exécutive de gestion de la crise. Dans les locaux et installations des entités des Nations Unies et ceux qui y sont associés, la pandémie de COVID-19 a continué de compromettre la prestation de services et la capacité d'offrir aux camps le niveau d'appui approprié, ce qui a entraîné la prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2022 du programme de rotation géré du personnel recruté sur le plan international basé en Somalie.

47. En conséquence, les personnes qui souhaitaient rester hors de leur lieu d'affectation après le 1<sup>er</sup> septembre 2021 devaient s'assurer d'obtenir à l'avance l'autorisation de leur supérieur hiérarchique pour se prévaloir de modalités de travail aménagées, prendre des congés ou s'absenter pour une autre raison. Les membres du personnel basés au Kenya ne pouvaient plus se prévaloir des modalités de travail exceptionnelles hors du lieu d'affectation après le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ils ont continué de bénéficier de modalités de travail aménagées dans le pays en attendant que soit

---

<sup>2</sup> L'agent habilité a donné une impulsion à l'application de l'approche unifiée adoptée en 2020 en Somalie. Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, qui était chargé de gérer la crise de la COVID-19, a créé un groupe de travail et une équipe de gestion de crise et appliqué les mesures liées à la COVID-19 à toutes les entités des Nations Unies déployées dans le pays.

appliquée la politique de retour au bureau introduite à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

48. Le plan de prévention et d'intervention établi en 2020 pour l'exercice 2021/22 prévoyait la création, dans les camps et les sites, de « bulles » de population pouvant facilement être placées en confinement pour limiter la transmission de la COVID-19 en cas de flambée épidémique. Les restrictions de circulation ont été levées le 30 mars 2022 dans l'enceinte de l'aéroport international Aden Abdulle, à Mogadiscio, puis ailleurs en Somalie. Tous les membres du personnel recruté en Somalie qui avaient reçu l'ordre de travailler depuis leur domicile ont progressivement repris le travail dans les locaux des Nations Unies, conformément aux plans de retour au bureau approuvés au préalable par l'équipe exécutive de gestion de la crise.

49. Le BANUS a aidé le Gouvernement fédéral somalien à mettre en place des installations de quarantaine et de contrôle à l'aéroport international de Mogadiscio, car la capitale somalienne ne disposait d'aucune installation de ce type. Les autorités du pays hôte ont ensuite demandé qu'on les aide à gérer les patients COVID-19, qui ont par la suite été traités dans les installations médicales établies par la mission. Le BANUS a également aidé le pays hôte en fournissant des bouteilles d'oxygène pour les patients admis aux soins intensifs. Il a aussi organisé des programmes de sensibilisation et d'information sur la COVID-19, puisque celle-ci a eu une incidence sur l'exécution des mandats des clients.

### **C. Activités d'appui de la mission**

50. Pendant l'exercice 2021/22, le Bureau d'appui a été fortement tributaire de sa flotte aérienne (25 appareils, soit 8 avions et 17 hélicoptères) s'agissant de la fourniture d'articles indispensables. Les itinéraires principaux de ravitaillement étaient en effet impraticables en raison des conditions météorologiques difficiles et de la détérioration des conditions de sécurité dans la zone de la mission.

51. Conformément à la stratégie environnementale de l'ONU, le BANUS a géré de manière adéquate les flux de déchets sur tous les sites dont il assure la gestion ou auxquels il apporte une aide ; il a amélioré le tri des déchets solides à la source de façon à optimiser le recyclage ; il a développé les systèmes de recyclage des eaux installés à Kismayo et à Mogadiscio afin de réduire l'utilisation d'eau douce pour les besoins en eau non potable ; il a créé sept pépinières de semis d'arbres sur les sites du BANUS et lâché par drone 60 000 boules de graines à Baidoa pour intensifier sa campagne de reboisement dans les camps gérés par l'ONU et l'AMISOM/ATMIS dans le cadre de son action visant à contrer la désertification.

52. En accord avec sa stratégie environnementale, le Bureau d'appui a réduit son empreinte écologique en Somalie en renforçant son programme d'énergie renouvelable au moyen des capacités internes et en ayant recours à des accords d'achat pour la fourniture d'énergie. L'installation de vélos électriques à Mogadiscio, l'amélioration du service de navettes mis en place dans la ville et l'introduction d'un service similaire dans les secteurs ont permis de réduire le nombre de véhicules légers en circulation et, par ricochet, de diminuer la quantité de carburant utilisé pour le transport et les émissions de carbone qui en résultent. Pendant la formation initiale, le BANUS a incité les conducteurs à ne pas laisser tourner le moteur des véhicules à l'arrêt afin de réduire la consommation de carburant et les émissions de carbone. À Baidoa, les groupes Diesel ont été synchronisés afin d'optimiser l'équilibrage de charge, ce qui a permis de protéger les équipements et de réduire l'utilisation de nécessaires d'entretien.

53. En ce qui concerne la durabilité environnementale, le BANUS s'est attaché à promouvoir de bonnes habitudes de consommation et à mieux faire connaître les questions de protection de l'environnement en prévoyant des activités telles que la diffusion d'émissions, la mise en commun des meilleures pratiques et la formation de son personnel et de celui de la MANUSOM et de l'AMISOM/ATMIS. Il a aussi encadré le personnel de l'AMISOM/ATMIS sur les questions de gestion de l'environnement, l'objectif étant de réduire l'empreinte écologique globale de la mission. Il a favorisé une culture de responsabilité environnementale et de conscience écologique parmi les membres du personnel afin de contribuer à réduire la consommation d'énergie. Il a aussi procédé à des audits environnementaux semestriels dans tous les sites pour en vérifier la conformité avec la stratégie environnementale de l'Organisation. Il a également fait appel aux services de l'équipe d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques pour faire avancer la mise en œuvre de son plan d'action pour l'environnement. Le comité conjoint de l'environnement constitué par l'ONU et l'AMISOM/ATMIS a assuré une supervision efficace des questions environnementales.

54. Pour promouvoir la sécurité et la santé au travail, des groupes professionnels spécifiques ont donné des formations axées sur le terrain à 312 membres du personnel pour les sensibiliser à ces questions et les former à l'identification des risques et à la mise en place de mesures de contrôle et d'atténuation. Le BANUS a continué de suivre les activités des clients et des prestataires afin de réduire très tôt les risques potentiels. Il a également publié des directives sur mesure afin de donner à l'ensemble du personnel des conseils sur les normes de santé et de sécurité au travail. Il a par ailleurs amélioré la qualité de la vie du personnel déployé en Somalie en assurant la mise en place et la promotion d'installations et de programmes de détente et de loisirs.

55. La majorité des projets de construction mis en œuvre au cours de l'exercice 2021/22 portaient sur le renforcement de la sécurité des centres sectoriels, notamment l'amélioration des clôtures d'enceinte. Il s'agissait principalement d'améliorer les clôtures d'enceinte existantes pour répondre aux exigences du plan de gestion des risques de sécurité, de mettre progressivement en place des couvertures renforcées en béton armé sur les logements et bureaux préfabriqués et de remettre en état les barrières de défense existantes. Les retards constatés, notamment dans l'achèvement des travaux d'installation de couvertures renforcées à Mogadiscio, Baidoa et Beledweyne, sont principalement attribuables aux mesures de confinement appliquées par la mission de janvier à mars 2022 dans le cadre de la pandémie de COVID-19. La perturbation des chaînes d'approvisionnement et les problèmes de sécurité, qui ont retardé les livraisons d'articles, ont aussi nui à l'avancement global des trois autres projets de construction.

56. Le BANUS a continué de renforcer les mesures relatives à la sécurité des camps et à la protection des forces, dont les systèmes d'alerte rapide permettant de lutter contre la menace roquettes-artillerie-mortiers et les systèmes de contre-mesures électroniques statiques. Des systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers ont été déployés avec succès à Kismayo et à Dhooble en décembre 2021. En mars 2022, des systèmes de contre-mesures électroniques statiques ont été installés avec succès aux différentes portes (Aéroport, Marine et Médina) du camp situé dans l'enceinte de l'aéroport international Aden Abdulle, à Mogadiscio.

57. Le déploiement de systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers et de systèmes de contre-mesures électroniques a été retardé à Baidoa et à Jawhar en raison des restrictions d'accès aux complexes du BANUS imposées aux partenaires externes, des restrictions aux déplacements et des mesures préventives sanitaires décrétées pendant la pandémie de COVID-19 et, plus récemment, de la reconfiguration de l'ATMIS et des élections somaliennes de mai 2022.

58. Sept attaques au mortier contre des installations de l'ONU situées dans l'enceinte de l'aéroport international Aden Abdulle, à Mogadiscio, ont été rapportées pendant l'exercice 2021/22. Le BANUS a donc continué de passer en revue ses effectifs présents en Somalie en tenant compte des tendances des attaques au mortier, l'objectif étant d'atténuer les risques pour la sécurité du personnel. Les déploiements de personnel dans la zone de la mission se sont poursuivis, l'objectif premier étant de répondre aux exigences de sécurité et aux besoins opérationnels recensés dans les examens relatifs à l'importance des programmes. On s'est ainsi assurés que seuls les titulaires des postes les plus critiques ou qui exigeaient une présence sur place restaient en Somalie et que ceux dont la présence sur place n'était pas nécessairement essentielle étaient transférés dans les bureaux de la mission à Nairobi.

59. Pour assurer la fourniture continue et ininterrompue de services d'appui concernant l'informatique et les communications, le BANUS s'est attaché à diversifier ses services de connectivité haut débit afin d'optimiser sa résilience opérationnelle, de réduire au minimum le temps de latence et de proposer à moindre coût des solutions qualitatives en matière de bande passante dans l'ensemble des bases d'opérations et des camps situés dans la zone de la mission. Les services Internet par satellite et ceux fournis par des partenaires locaux sont restés respectivement la première et la deuxième sources de raccordement au réseau étendu, les services de terminaux VSAT d'Intelsat prenant le relais pour fournir une capacité de réserve à l'échelle de la mission. Le Bureau d'appui a poursuivi la transition entreprise vers une infrastructure en nuage, l'objectif étant de réduire le recours à des centres de données physiques gourmands en ressources.

60. Le BANUS a continué d'étendre le réseau TETRA, les systèmes de transmission radio par satellite à émission directe (Iridium), les réseaux radio à haute fréquence et les réseaux du système d'interopérabilité radio afin de couvrir les zones où l'AMISOM/ATMIS et les forces de sécurité somaliennes devaient mener conjointement des opérations pendant la phase d'exécution du Plan de transition et le cycle électoral.

61. Le BANUS a continué de : a) mener des initiatives plus larges de renforcement des capacités visant à améliorer l'interopérabilité entre l'AMISOM/ATMIS et les forces de sécurité somaliennes au niveau des états-majors de secteur et de bataillon et des bases opérationnelles avancées, en utilisant de manière efficace les différents modes de communication ; b) soutenir l'élaboration du manuel de commandement, de conduite des opérations, de transmissions et de renseignement (C3I) destiné à l'AMISOM/ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes.

62. Le Bureau d'appui a continué d'accroître la participation des Somaliens et des Somaliennes à la prestation de services d'information, à la mise en place d'une infrastructure de communication stratégique et à l'entretien des émetteurs dont dépendent les radios locales de Baidoa, Beledweyne, Kismayo, Jawhar et Dhooble. Il a également créé une station de radio communautaire à Dhuusamarreeb au cours de la période considérée.

#### **D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

63. Le BANUS a continué d'intensifier ses consultations avec la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

64. Les besoins stratégiques en matière de transports aériens, notamment les accords contractuels relatifs aux aéronefs et à la relève des contingents, ont été gérés efficacement en coopération avec le Siège de l'ONU à New York et le Centre stratégique des opérations aériennes à Brindisi (Italie).

65. Le BANUS a continué d'apporter un appui aux opérations de trésorerie de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre d'un service de caisse intégré mis en place à la suite de l'entrée en service d'Umoja. Pendant l'exercice considéré, le BANUS a fourni du carburant aviation et des services de manutention au sol à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Il a également fourni des bureaux, des services de location de véhicules et des services liés aux technologies de l'information et des communications à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à Mombasa.

66. Le BANUS a continué de faire appel au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) dans les domaines suivants : entrées en fonctions et cessations de service, prestations et états de paie du personnel recruté sur le plan national, règlement des sommes dues aux fournisseurs, avantages du personnel et voyages officiels, traitement des demandes de remboursement (au titre des frais de scolarité, des frais de voyages officiels, etc.), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

67. Le BANUS a continué de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est en regroupant les achats dans le cadre de stratégies régionales.

## **E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

68. Le Bureau d'appui a continué de tenir des réunions périodiques et ponctuelles avec l'AMISOM/ATMIS, la MANUSOM, les forces de sécurité somaliennes, le Gouvernement fédéral somalien et les partenaires aux niveaux stratégique et opérationnel afin de permettre une communication rapide et transparente. Cette concertation régulière a également permis de s'assurer que l'appui apporté par le BANUS s'appuyait sur les priorités des clients et les priorités opérationnelles, et qu'il prenait bien en compte les ressources nécessaires. Sous la direction des hauts responsables du Bureau, le Centre d'appui à la mission a continué de collaborer avec ses principaux clients, à savoir l'AMISOM/ATMIS, la MANUSOM et les forces de sécurité somaliennes, par l'intermédiaire du Centre commun d'opérations d'appui, de la Cellule de soutien à l'Armée nationale somalienne et du Groupe de la coordination régionale. Pour coordonner au mieux l'appui apporté à l'AMISOM, le Centre commun d'opérations d'appui est resté une entité conjointe AMISOM/ATMIS-BANUS, le personnel des deux entités travaillant en collaboration dans des bureaux partagés.

69. Sur le plan politique, la Chef du BANUS a mené en continu des consultations<sup>3</sup> afin de mobiliser et de coordonner, à tous les niveaux, l'appui à l'exécution du mandat du Bureau d'appui en Somalie. La Sous-Secrétaire générale et Chef du BANUS tient régulièrement des consultations avec l'AMISOM/ATMIS, le Gouvernement fédéral et les dirigeants des forces de sécurité somaliennes afin de faciliter l'application des mesures d'atténuation des risques qui relèvent de la politique de diligence voulue en matière de droits humains et qui visent à gérer et à réduire les risques graves de

<sup>3</sup> Des consultations ont été organisées avec le siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, ainsi qu'avec le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de l'AMISOM, le commandant de la force de l'AMISOM, les représentantes et représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération, les donatrices et donateurs, les membres du Conseil de sécurité et les membres de l'Union européenne.

violations de ces droits pendant les opérations de lutte contre le terrorisme et de sécurité menées par des forces soutenues par l'ONU.

70. En apportant un appui logistique au centre de reprise après sinistre de la Base de soutien logistique des Nations Unies, le BANUS a aidé l'équipe de pays des Nations Unies à mettre en œuvre ses programmes, en particulier dans les cas où elle lutte contre les catastrophes naturelles que sont les inondations, la sécheresse ou de mauvaises conditions agricoles. À Mogadiscio et à Baidoa, où le BANUS fournit des bureaux à l'équipe de pays des Nations Unies et lui permet de travailler dans de bonnes conditions, le centre de reprise après sinistre, la MANUSOM et le Bureau partagent les mêmes locaux. Sur le plan stratégique, la coopération s'est poursuivie dans le cadre de réunions périodiques de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, placée sous l'égide de l'agent habilité et Représentant spécial du Secrétaire général, tandis que la coopération opérationnelle a été assurée par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Le BANUS a continué de fournir un appui logistique et administratif aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dans la limite des capacités et des ressources disponibles, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Il a également continué de rechercher des effets de synergie et des gains d'efficacité en collaborant avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

71. Le BANUS a mis en œuvre le mécanisme de recouvrement des coûts qui lui permet de récupérer les montants engagés au titre des services qu'il fournit aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, aux ambassades et aux fournisseurs dans les domaines suivants : hébergement, locaux à usage de bureaux, santé, transport aérien, informatique et communications, locations, entretien et réparation des véhicules, carburant, délivrance de cartes d'identité et formation. Il a continué de facturer les frais administratifs occasionnés par les voyages de passagers extérieurs à la mission à bord d'appareils du BANUS dans le cadre de vols internationaux.

## **F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

### **Composante 1 : Appui logistique**

72. Les activités d'appui logistique du BANUS ont visé à fournir des services logistiques, administratifs et techniques efficaces et efficaces aux contingents de l'AMISOM/ATMIS et des Nations Unies, aux membres de la police de l'Union africaine, à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM/ATMIS, les services fournis aux forces de sécurité somaliennes étant financés par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Dans l'exécution de son mandat, le BANUS a assumé diverses fonctions d'appui : services administratifs, construction et entretien de bureaux et de logements, soins de santé, mise en place et maintenance des systèmes informatiques et des systèmes de communications, opérations de transport (aérien, maritime et terrestre), approvisionnement et reconstitution des stocks, lutte antimines et services de sécurité.

**Réalisation escomptée 1.1** : Fourniture à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes, dans les meilleurs délais, de services efficaces, rationnels et responsables dans le cadre du dispositif d'appui logistique de l'ONU

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2019/20 : 91 % ; 2020/21 :  $\geq 68$  % ; 2021/22 :  $\geq 90$  %)

En tout, 81 % des heures de vol approuvées ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires). Ce produit inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les opérations aériennes n'ont pas été aussi nombreuses que prévu pendant la pandémie, le nombre de vols vers les secteurs passant de 3 à 1 par semaine, ainsi que par le paiement de forfaits au titre des congés de détente, avec pour résultat le déclassement d'un avion DHC-8 (Q-400) qui effectuait des vols-navettes à destination et en provenance de Nairobi, lequel a également entraîné une baisse de l'utilisation des heures de vol

1.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 8,7 % ; 2020/21 : 7,6 % ; 2021/22 : 9,0 %)

Au 30 juin 2022, le taux de vacance moyen réel pour l'année était de 7,7 %, contre 8,0 % prévu au budget

1.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 24 % ; 2020/21 : 31 % ; 2021/22 :  $\geq 38$  %)

Au 30 juin 2022, le taux moyen réel de femmes pour l'année était de 32 %, contre 38 % prévu au budget. Durant l'exercice, le BANUS est parvenu à recruter 35 membres du personnel sur le plan international, dont plus de la moitié (19) étaient des femmes

1.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019/20 : 110 ; 2020/21 : 140 ; 2021/22 :  $\leq 78$ )

Le nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7, a été de 166. Le nombre de jours plus élevé que prévu s'explique principalement par le ralentissement des procédures de recrutement dans le contexte de la pandémie de COVID-19

1.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019/20 : 130 ; 2020/21 : 600 ; 2021/22 :  $\leq 120$ )

Le nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7, a été de 203. Le nombre de jours plus élevé que prévu s'explique en partie par le ralentissement des procédures de recrutement dans le contexte de la pandémie de COVID-19

1.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2019/20 : 77 ; 2020/21 : 79 ; 2021/22 : 100)

Le Bureau a obtenu une note de 80 dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration. L'obtention d'un score plus faible que prévu tient au fait que le BANUS doit encore accroître son utilisation des énergies renouvelables

1.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 91 % ; 2020/21 : 84 % ; 2021/22 :  $\geq 85$  %)

86 % des 3 508 problèmes liés à l'informatique et aux communications qui avaient été signalés ont été réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave)

1.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)	Les dispositions de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain ont été respectées à 100 %
1.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2019/20 : 1 972 ; 2020/21 : 1 956 ; 2021/22 : $\geq$ 1 900)	Au 30 juin 2022, la note globale du Bureau concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel était de 1 789. Le seuil global fixé pour le BANUS a été revu à la hausse par le Siège de l'Organisation, sur la base d'un inventaire physique, d'où une note globale inférieure aux prévisions
1.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2019/20 : 12 % ; 2020/21 : 5,4 % ; 2021/22 : $\leq$ 20 %)	L'écart par rapport au plan de gestion de la demande en ce qui concerne les quantités prévues, le calendrier des commandes et les délais de livraison des achats s'est établi à 13 %
1.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)	Au 30 juin 2022, 100 % des membres des contingents bénéficiaient d'un hébergement fourni par l'ONU et conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord
1.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2019/20 : 97 % ; 2020/21 : 97 % ; 2021/22 : $\geq$ 95 %)	Le taux de respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks s'est établi à 97 %
1.1.13 Capacité d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions, à l'appui de l'AMISOM et des opérations conjointes de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes, conformément au plan de transition (2019/20 : 20 équipes ; 2020/21 : 20 équipes ; 2021/22 : 20 équipes)	Le Service de la lutte antimines a mis à disposition 20 équipes de détection des mines terrestres. Celles-ci ont continué de permettre au personnel de l'AMISOM/ATMIS et aux soldats de l'Armée nationale somalienne d'opérer dans un environnement caractérisé par de lourds risques liés aux engins explosifs improvisés. Le BANUS et le Service de la lutte antimines se sont encore attachés, au cours de l'exercice 2021/22, à réduire la menace représentée par les engins explosifs et à en atténuer l'incidence en assurant des formations et un encadrement dans les 6 secteurs grâce à la mise à disposition de 20 équipes de neutralisation des engins explosifs improvisés et d'enlèvement des explosifs et munitions
1.1.14 Pourcentage des engagements du pacte du BANUS avec l'AMISOM respectés (2019/20 : 80 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 90 %)	100 % des engagements du pacte du BANUS avec l'AMISOM/ATMIS ont été respectés
1.1.15 Services de communication stratégique et d'information fournis de façon continue à l'appui de la réalisation des mandats de l'AMISOM, de la MANUSOM et du BANUS, vérifiables par leur présence dans la zone d'opérations et par des indicateurs de résultats atteignant 100 % comme prévu dans les contrats (2019/20 : 85 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)	Pour l'exercice considéré, le pourcentage de services de communication stratégique et d'information fournis de façon continue en appui à la réalisation des mandats de l'AMISOM/ATMIS, de la MANUSOM et du BANUS, vérifiables par leur présence dans la zone d'opérations et par des indicateurs de résultats contractuels atteignant 100 %, s'est établi à 100 %

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<b>Amélioration des services</b>		
Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration	Oui	Le BANUS a continué d'intervenir dans les 5 piliers de la stratégie environnementale de l'Administration, à savoir l'énergie, l'eau et les eaux usées, les déchets solides, les pratiques ayant une incidence plus générale et les systèmes de gestion de l'environnement
Contrôle de la gestion des risques liés à la sécurité et à la santé au travail au quartier général du BANUS et dans les états-majors de secteur	Oui	Le BANUS a exercé un contrôle efficace de la gestion des risques liés à la santé et à la sécurité au travail au niveau de son quartier général et dans les états-majors de secteur, en procédant à des évaluations des risques et en adoptant des mesures d'atténuation
Amélioration de l'orientation client et de la visibilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Oui	Le BANUS a mis en place un total de 8 tableaux de bord Power BI afin d'assurer la visibilité et l'orientation client de bout en bout tout au long de la chaîne d'approvisionnement
<b>Services de transports aériens</b>		
Exploitation et entretien de 23 appareils (6 avions et 17 hélicoptères)	25	Appareils, à savoir 8 avions (5 contrats à long terme et 3 contrats d'approvisionnement conditionnel) et 17 hélicoptères, ont été exploités et entretenus par le BANUS
Fourniture de 16 989 heures de vol prévues (13 149 par des prestataires commerciaux et 3 840 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuations sanitaires primaires et secondaires)	13 507	Heures de vol ont été effectuées (10 628 par des prestataires commerciaux et 2 879 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuations sanitaires secondaires et primaires). Ce produit inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les opérations aériennes n'ont pas été aussi nombreuses que prévu pendant la pandémie, le nombre de vols vers les secteurs passant de 3 à 1 par semaine, ainsi que par le paiement de forfaits au titre des congés de détente, avec pour résultat le déclassement d'un avion DHC-8 (Q-400) qui effectuait des vols de convoyage à destination et en provenance de Nairobi, lequel a également entraîné une baisse de l'utilisation des heures de vol
Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 23 appareils, ainsi que pour 144 aérodromes et sites d'atterrissage	25 appareils 148 aérodromes	Le BANUS a contrôlé le respect des normes de sécurité aérienne pour 25 appareils, ainsi que pour 148 aérodromes et sites d'atterrissage. Des aérodromes et sites d'atterrissage supplémentaires ont été créés pour soutenir les forces de sécurité somaliennes à Bariirre, sur l'aire de poser pour hélicoptères de la ville de Dhuusamarreeb et sur les bandes d'atterrissage d'Awdheegle et de Baraar

## Budget, finances et communication de l'information

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 533,7 millions de dollars

519,9 millions de dollars

Le BANUS a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 519,9 millions de dollars

### Services relatifs au personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 577 civils (368 agents recrutés sur le plan international, 189 agents recrutés sur le plan national et 20 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Oui

Le BANUS a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, un soutien effectif à une moyenne annuelle de 494 membres du personnel (338 agents recrutés sur le plan international, 136 agents recrutés sur le plan national, 15 Volontaires des Nations Unies et 5 agents fournis par des gouvernements)

Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 577 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 329 membres du personnel civil)

Objectif atteint partiellement

475 membres du personnel civil ont suivi une formation en ligne ou en personne dans la zone de la mission. 101 membres du personnel civil ont suivi une formation à l'extérieur de la zone de la mission. Le produit exécuté a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19

### Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

Services d'entretien et de réparation portant sur 131 installations de la mission réparties entre 7 sites

Oui

Le BANUS a assuré des services d'entretien et de remise en état pour 131 installations réparties entre 7 sites

Exécution de 10 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, notamment des travaux de sécurisation des centres d'opérations de secteur à Kismayo, Jawhar, Baidoa, Beledweyne, Dhooble et Baledogle

Objectif atteint partiellement

Durant l'exercice 2021/22, 7 projets sur 10 ont été menés à bien, dans 6 secteurs. Le retard dans l'achèvement des travaux, notamment dans les secteurs, est imputable aux mesures de confinement imposées par le Bureau de janvier à mars 2022 pour lutter contre la pandémie. Les principaux projets de construction entrepris pendant la période à l'examen comprennent : a) la construction, toujours en cours, d'un toit de protection et la mise en place, dans les secteurs, d'installations de gymnastique dans des conteneurs, qui auraient normalement dû se terminer durant l'exercice précédent ; b) la rénovation de la piste de Baidoa ; c) d'autres travaux de construction, portant sur l'installation de toits de protection dans les bâtiments du BANUS, les casernes de pompiers, l'entrepôt de contrôle des mouvements, les nouveaux points de repli, l'extension des aires de stationnement et d'autres projets de construction mineurs ; d) des travaux visant à améliorer encore la sécurité ; e) des travaux ayant trait à la fourniture de services supplémentaires de lutte contre les parasites et les

	<p>vecteurs pendant la pandémie de COVID-19. La perturbation des chaînes d'approvisionnement a également entravé la livraison en temps voulu des articles dans les secteurs, tandis que les problèmes de sécurité ayant entraîné des retards de livraison de la part des entrepreneurs à Jawhar ont encore affecté l'avancement général des 3 projets de construction restants</p>
<p>Exploitation et entretien de 424 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 sites de production d'énergie solaire</p>	<p>Oui Le BANUS a exploité et entretenu 425 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 7 sites de production d'énergie solaire</p> <p>Pendant l'exercice, l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 a permis au BANUS d'installer 1 groupe électrogène et 4 sites de production d'énergie solaire supplémentaires</p>
<p>Exploitation et entretien de 44 stations d'épuration appartenant à l'ONU, réparties sur 7 sites, et de 238 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU, réparties sur 72 sites</p>	<p>Oui Le BANUS a exploité et entretenu 44 stations d'épuration appartenant à l'ONU, réparties sur 7 sites, et 238 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU, réparties sur 72 sites</p>
<p>Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 131 sites</p>	<p>Oui Le BANUS a fourni des services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 131 sites</p>
<p>Exploitation et entretien de 45 cuisines de campagne appartenant à l'ONU, réparties sur 37 sites</p>	<p>Oui Le BANUS a exploité et entretenu 5 cuisines mobiles et 32 cuisines de campagne appartenant à l'ONU, réparties sur 37 sites. Le fait que 5 cuisines mobiles de moins que prévu aient été exploitées et entretenues s'explique par le mauvais état dans lequel celles-ci se trouvaient, tandis que, dans le cas des 3 cuisines de campagne manquantes, cette situation tient aux relocalisations de l'AMISOM/ATMIS</p>
<p>Fourniture d'un soutien génie à l'AMISOM (approvisionnement en fournitures pour la défense des périmètres et alimentation en eau et en électricité) dans un maximum de 79 bases opérationnelles avancées dans 6 secteurs</p>	<p>Oui Durant l'exercice, le BANUS a fourni un soutien génie à l'AMISOM/ATMIS sous la forme de fournitures pour la défense des périmètres dans un maximum de 79 bases opérationnelles avancées dans 6 secteurs, et il a assuré l'approvisionnement en eau et en électricité d'un maximum de 81 bases opérationnelles avancées dans 6 secteurs. Au cours de cette période, 2 bases opérationnelles avancées supplémentaires ont par ailleurs été établies pour répondre aux besoins, lesquelles ont également été approvisionnées en électricité</p>
<p>Mise à disposition de 772 logements individuels conformes aux normes (672 logements occupés et 100 nouveaux logements) dans 6 secteurs et au camp de Mogadiscio pour le personnel relevant du système de gestion des risques de sécurité</p>	<p>Oui Le BANUS a mis à disposition 772 logements individuels conformes aux normes dans 6 secteurs et au camp de Mogadiscio</p>

Mise à disposition de 480 conteneurs d'hébergement de petite taille pour les prestataires qui vivent dans les camps des Nations Unies et qui y fournissent des services quotidiens (santé, sécurité, aviation, gestion des installations, restauration, communication et conseil)

Oui Le BANUS a mis à la disposition des prestataires 480 logements individuels conformes aux normes dans 6 secteurs et au camp de Mogadiscio

### Gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 33,7 millions de litres de carburant (12,6 millions pour les opérations aériennes, 4,2 millions pour les transports terrestres, 16,8 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements et 0,1 million pour les opérations maritimes ou fluviales) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 7 sites

Objectif atteint partiellement Le BANUS a géré l'approvisionnement et le stockage de 33,3 millions de litres de carburant au total dans des points de distribution et des installations de stockage répartis sur 7 sites. Le carburant fourni comprenait 19,5 millions de litres pour les groupes électrogènes et les installations, 3,8 millions de litres pour les transports terrestres, 9,9 millions de litres pour les transports aériens et 0,1 million de litres pour les transports maritimes ou fluviaux

La consommation de carburant inférieure aux prévisions tient aux restrictions imposées en matière de déplacements du fait de la pandémie, lesquelles ont entraîné une utilisation réduite des moyens aériens, compensée en partie par une consommation plus élevée que prévu au titre des groupes électrogènes et des installations

### Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

Fourniture de 22 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence, de 4 398 radios en réseau multiplex, dont 3 520 radios portatives, 558 radios mobiles pour véhicules et 320 radios à haute fréquence, et fourniture de services d'appui connexes

Objectif atteint partiellement Le BANUS a fourni 24 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence, 6 115 radios en réseau multiplex, dont 5 748 radios portatives, 62 radios mobiles pour véhicules et 305 radios à haute fréquence, ainsi que des services d'appui connexes. Le nombre de radios mobiles a été inférieur aux prévisions du fait que :

a) les besoins de l'ATMIS en la matière n'ont pas été aussi élevés que prévu ; b) le nombre de véhicules de la mission ayant dû être équipés de ce type de matériel n'a pas atteint les niveaux attendus, ceux-ci n'ayant pas quitté la zone protégée ; c) certaines radios mobiles ont été transformées en radios fixes

Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, y compris de 28 terminaux VSAT, de 1 central téléphonique et de 60 liaisons hertziennes, et gestion de 387 forfaits pour téléphone satellitaire et de 1 462 forfaits pour téléphone mobile

Oui Le BANUS a assuré l'exploitation et la maintenance de son réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, notamment de : 26 terminaux VSAT, 1 central téléphonique, 60 liaisons hertziennes, 199 téléphones satellitaires et 1 525 forfaits pour téléphone mobile. Dans la région de Ceel Baraf, une attaque menée par Al-Shabaab a détruit 1 terminal VSAT ainsi que tout le matériel de communication. Le nombre de téléphones satellitaires inférieur aux prévisions s'explique principalement par les changements intervenus dans les opérations électorales. Des téléphones mobiles supplémentaires ont été nécessaires pour soutenir les membres du

		personnel de l'ATMIS et du BANUS travaillant à distance
Fourniture, sur 30 sites, de 1 693 ordinateurs et de 213 imprimantes pour un effectif moyen de 2 099 utilisateurs civils et en tenue, permettant notamment aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs	Oui	Le BANUS a fourni des services d'appui concernant 1 693 ordinateurs et 213 imprimantes, pour 2 099 utilisateurs civils et en tenue répartis sur 30 sites de la mission
Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 22 réseaux locaux et réseaux étendus, dans 25 sites	Oui	Le BANUS a fourni des services d'appui pour 22 réseaux locaux et 1 réseau étendu, dans 25 sites
Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 600 000 km <sup>2</sup> , mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 300 cartes	Oui	Des activités d'analyse de données géospatiales portant sur une surface de 600 000 km <sup>2</sup> , ainsi qu'une mise à jour des couches topographiques et thématiques et la production de 308 cartes, ont été menées à bien pour répondre aux besoins opérationnels. Les nouvelles cartes sont notamment des cartes topographiques (échelle 1:50 000) et des cartes thématiques élaborées à la demande de l'ATMIS
Exploitation et entretien de 5 systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers ainsi que de 7 contre-mesures électroniques statiques et de 8 contre-mesures électroniques mobiles (pour la lutte contre les engins explosifs improvisés)	Objectif atteint partiellement	Le BANUS a exploité et entretenu 3 systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers, ainsi que 3 contre-mesures électroniques statiques et 8 contre-mesures électroniques mobiles. Le nombre de systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers a été inférieur aux prévisions en raison de restrictions des déplacements et de problèmes de logistique
Exploitation et entretien de 5 stations de radio FM et de 1 studio de production	Oui	Le BANUS a exploité et entretenu 5 stations de radio FM et 1 studio de production au cours de l'exercice
Fourniture de services de communication stratégique à l'appui des opérations de presse et des activités médiatiques ; suivi et analyse des médias ; production et diffusion de contenus multimédia et de publications ; gestion de la communication avec la population locale et des manifestations ; traduction et interprétation pour l'AMISOM et le BANUS	Oui	Le BANUS a continué de fournir des services de communication stratégique à l'appui : a) des opérations de presse et des activités médiatiques, du suivi et de l'analyse des médias, de la production et de la diffusion de contenus multimédia, et de la formation des médias ; b) des activités de gestion de la communication avec la population locale et de mobilisation des partenaires ; c) de l'impression, de la production et de la distribution de supports d'information ; d) des activités de suivi et d'évaluation ; e) de la collecte d'informations par satellite et de l'utilisation de systèmes de diffusion audio et de diffusion en temps réel ; f) des activités de traduction ; g) des services d'interprétation fournis à l'AMISOM/ATMIS et au BANUS
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>		
Exploitation et entretien de 11 navires et de 25 moteurs hors-bord pour patrouiller les côtes afin d'assurer la sécurité du BANUS,	Oui	Le BANUS a assuré la maintenance de 11 navires et de 25 moteurs hors-bord pour patrouiller les côtes et garantir ainsi sa propre sécurité ainsi que celle de la

de la MANUSOM, de l'AMISOM et du complexe de l'aéroport international d'Aden Adde

MANUSOM, de l'AMISOM/ATMIS et des autres occupants du complexe de l'aéroport international d'Aden Adde

### Services médicaux

Supervision de 21 unités médicales de niveau I et de 4 unités médicales de niveau II réparties sur 25 sites en Somalie

Oui Le BANUS a supervisé 21 unités médicales de niveau I et 4 unités médicales de niveau II réparties sur 25 sites en Somalie

Suivi des relations contractuelles avec 5 hôpitaux de niveau III à Nairobi et 1 hôpital de niveau IV en Afrique du Sud

Oui Le BANUS a assuré le suivi des relations contractuelles avec 5 hôpitaux de niveau III à Nairobi et 1 hôpital de niveau IV en Afrique du Sud

Maintien des dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne pour l'ensemble de la mission et maintien d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne composée de 21 membres aux fins des évacuations sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur du territoire somalien, selon que de besoin

Oui Le BANUS a assuré le maintien des dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne pour l'ensemble de la mission ainsi que le maintien d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne composée de 21 membres aux fins de l'exécution d'évacuations sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur du territoire somalien, selon que de besoin

Exploitation et entretien de centres offrant à l'ensemble du personnel des services confidentiels de conseil et de dépistage du VIH

Oui Des centres offrant à l'ensemble du personnel des services confidentiels de conseil et de dépistage du VIH ont été exploités et maintenus en activité durant la période considérée

Mise en place de programmes de sensibilisation de l'ensemble du personnel à la question du VIH/sida, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues

Oui Le BANUS a mis en place des programmes de sensibilisation de l'ensemble du personnel à la question du VIH/sida, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues, minimisant ainsi l'incidence de la COVID-19 sur les efforts de prévention du VIH/sida

Fourniture de services de dépistage de la COVID-19 grâce à des tests de réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse (RT-PCR) au laboratoire COVID-19 du BANUS, situé dans l'unité médicale de niveau I+ du Bureau qui est destinée au personnel des Nations Unies et à d'autres clients, notamment l'AMISOM

Oui Le BANUS a fourni des services de dépistage de la COVID-19 grâce à des tests de réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse (RT-PCR) au niveau de son laboratoire COVID-19, situé dans son unité médicale de niveau I+ destinée au personnel des Nations Unies et à d'autres clients, notamment l'AMISOM/ATMIS

Gestion du centre d'isolement des Nations Unies à Mogadiscio, doté d'une unité de soins intensifs de 3 lits et d'une unité de surveillance continue de 7 lits

Oui Le BANUS a géré le centre d'isolement des Nations Unies à Mogadiscio, doté d'une unité de soins intensifs de 3 lits et d'une unité de surveillance continue de 7 lits

Organisation de séances de formation sur la prévention et la maîtrise des infections et sur les équipements de protection individuelle qui sont adéquats et suffisants, à l'intention de l'ensemble du personnel médical et de tous les patients des unités médicales qui bénéficient d'un appui des Nations Unies et de l'AMISOM

Oui Le BANUS a organisé des séances de formation sur la prévention et la maîtrise des infections et sur les équipements de protection individuelle qui sont adéquats et suffisants, à l'intention de l'ensemble du personnel médical et de tous les patients des unités médicales qui bénéficient d'un appui des Nations Unies et de l'AMISOM/ATMIS

Formation de 500 membres du personnel médical de l'AMISOM dans le cadre d'une éducation médicale permanente

Oui Le BANUS a formé plus de 500 membres du personnel médical de l'AMISOM/ATMIS dans le cadre d'une éducation médicale permanente. Tous les membres du personnel des unités médicales des Nations Unies et de l'AMISOM/ATMIS ont participé à des sessions hebdomadaires de formation médicale continue sur des sujets médicaux pertinents

### Lutte antimines

Fourniture de services de gestion des risques liés aux explosifs et de moyens de réduction de la menace représentée par les engins explosifs improvisés, dans tous les secteurs, grâce à des conseillers techniques affectés dans les états-majors de secteur et au quartier général de la force ; d'un ensemble de services adaptés à chaque secteur comprenant formation, mentorat et matériel spécialisé ; de conseils techniques aux éléments précurseurs de la mission ; de chiens détecteurs d'explosifs et de moyens de neutralisation d'explosifs ; et renforcement de la capacité de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes de réduire la menace liée aux engins explosifs improvisés lors de leurs opérations conjointes, conformément au plan de transition

Oui Durant l'exercice 2021/22, le Service de la lutte antimines s'est encore attaché à réduire la menace représentée par les engins explosifs et à en atténuer l'incidence en chargeant 20 équipes de neutralisation des explosifs et munitions d'organiser des formations et des sessions de mentorat dans les 6 secteurs. Ces équipes ont continué de permettre au personnel de l'AMISOM/ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes d'opérer dans un environnement caractérisé par de lourds risques liés aux engins explosifs improvisés. Au cours de l'exercice, 9 445 soldats de l'ATMIS ont suivi des formations à la recherche et à la neutralisation des explosifs et munitions, ainsi qu'à la sensibilisation et à la planification de la mobilité. Une formation préalable au déploiement a également été dispensée à 1 133 soldats originaires du Burundi, de Djibouti, du Kenya et d'Ouganda, afin de les préparer à leur déploiement en Somalie et de réduire ainsi les besoins en formation une fois sur place et d'accélérer la réalisation d'une capacité opérationnelle optimale. Un appui technique a par ailleurs été fourni aux secteurs de l'ATMIS et à son quartier général au moyen d'évaluations des risques et d'analyses techniques des incidents liés aux engins explosifs improvisés (190 rapports sur la sensibilisation aux mesures d'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés ont été établis au cours de la période considérée). Au total, 32 équipes cynophiles spécialisées dans la détection des explosifs ont été déployées, répondant à 100 % des demandes de recherche du BANUS. En outre, le Service de la lutte antimines a formé 21 équipes polyvalentes de l'Armée nationale somalienne, soit 667 soldats, à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés, dans la droite ligne du plan de transition somalien et des dispositions de la résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité. Enfin, celui-ci a déminé plus de 14 km<sup>2</sup> (30 sites) de territoire en vue d'appuyer le mouvement des troupes et les initiatives de stabilisation de l'ATMIS, et une formation sur les risques liés aux engins explosifs a été dispensée à 31 087 civils en danger

## Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 sur les sites suivants : Base d'appui de Mombasa, Nairobi, Mogadiscio, Kismayo, Baidoa, Beledweyne et Jawhar

Oui Le BANUS a assuré des services de sécurité 24 heures sur 24 sur les sites suivants : Base d'appui de Mombasa, Mogadiscio, Kismayo, Baidoa, Beledweyne, Jawhar et Office des Nations Unies à Nairobi

Fourniture de services de protection rapprochée à 1 haut(e) fonctionnaire de l'ONU et aux personnalités en visite

Oui Le BANUS a fourni des services de protection rapprochée à 1 haut(e) fonctionnaire de l'ONU et aux personnalités en visite

Coordination des déplacements des convois terrestres pour le personnel du BANUS se rendant dans différents sites de l'AMISOM, au moins 2 fois par jour ouvrable

Oui Le BANUS a coordonné les déplacements de convois terrestres et de nombreuses missions aériennes se rendant dans différents sites de l'AMISOM/ATMIS

Organisation de 272 séances de sensibilisation à la sécurité à l'intention du personnel de la mission et de 28 programmes de formation sur la sécurité et la sûreté en mission

Oui Le BANUS a organisé 84 séances de sensibilisation à la sécurité à l'intention du personnel de la mission et 8 programmes de formation sur la sécurité et la sûreté en mission. Le nombre inférieur aux prévisions de séances de sensibilisation et de programmes de formation organisés tient au fait que le personnel du BANUS n'était pas aussi nombreux que prévu dans la zone de mission en raison de la pandémie de COVID-19

Fourniture de 2 000 avis de sécurité et rapports d'incidents à l'ensemble du personnel du BANUS

Oui Le BANUS a diffusé des avis de sécurité et des rapports d'incidents à l'intention de l'ensemble de son personnel

Fourniture d'un soutien en matière de sécurité dans les sites du BANUS à Mogadiscio et dans les secteurs

Oui Le BANUS a assuré un soutien en matière de sécurité dans ses sites de Mogadiscio et dans les secteurs

## Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base

Oui Le BANUS a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant de 275 millions de dollars

Réception, gestion et distribution de 3 000 tonnes de marchandises au maximum dans la zone d'opérations du BANUS, dont 1 000 tonnes de marchandises transportées par voie aérienne, 4 596 mètres cubes de marchandises en vrac et 2 000 tonnes de marchandises en conteneurs

Oui Le BANUS a reçu et distribué 3 179 tonnes de marchandises dans sa zone de responsabilité, dont 977 tonnes de marchandises transportées par voie aérienne, 4 814 mètres cubes de marchandises en vrac et de matériel roulant et 2 202 tonnes de marchandises en conteneurs. La sous-utilisation des marchandises distribuées s'explique par la livraison de rations et le transport de marchandises diverses par la route en raison des problèmes de sécurité

Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur

Oui Dans la limite des pouvoirs délégués, le BANUS a assuré des services de gestion et de comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur était inférieure au seuil d'immobilisation, d'un

est inférieure au seuil d'immobilisation, et communication de l'information y relative

Exploitation d'entrepôts et de sites de stockage, facilitation de la planification des stocks et fourniture de services connexes sur 7 sites (Mogadiscio, Baidoa, Beledweyne, Jawhar, Kismayo, Mombasa et Nairobi)

### Services relatifs aux membres du personnel en tenue

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 18 586 membres des contingents, de 240 membres de la police et de 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM ainsi que de 10 militaires des Nations Unies

coût total de 390,3 millions de dollars au 30 juin 2022, et il a communiqué l'information y relative

Oui Le BANUS a fourni des services pour l'exploitation d'entrepôts et de sites de stockage, facilité la planification des stocks et assuré des services connexes dans tous les sites

Objectif atteint partiellement Le BANUS a assuré la relève de 12 771 militaires de l'ATMIS hors de Somalie et le déploiement de 13 290 militaires dans le pays. Au total, 136 policiers hors unités constituées ont été relevés et ont quitté la Somalie, tandis que 240 autres y ont été déployés. Quant aux membres des unités de police constituées de l'ATMIS, 445 d'entre eux ont été relevés et ont quitté la Somalie, tandis que 449 autres y ont été déployés

Le produit a été inférieur aux prévisions en raison du report par l'AMISOM/ATMIS, de juin à juillet 2022, de la relève de 3 881 membres des contingents, dans l'attente des autorisations préalables au déploiement ; du report, de mars à septembre 2022, de la relève d'une unité d'aviation militaire (135 personnes) ; du report de la relève d'un bataillon militaire, dans l'attente de la signature des mémorandums d'accord pertinents

Inspection et vérification du matériel appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour un effectif autorisé de 10 agents en tenue des Nations Unies et de 19 386 agents en tenue de l'AMISOM (militaires et membres d'unités de police constituées)

Oui Le BANUS a procédé à l'inspection et à la vérification du matériel appartenant aux contingents, veillé au respect des normes relatives au soutien logistique autonome et établi des rapports à ce sujet, pour un effectif de 10 membres du personnel en tenue des Nations Unies ainsi que pour 19 226 agents en tenue de l'AMISOM/ATMIS (militaires et unités de police constituées). Le nombre de membres du personnel pour lesquels le matériel appartenant aux contingents a été inspecté et vérifié a été inférieur aux prévisions en raison du non-déploiement d'une unité de police constituée

Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 10 agents en tenue des Nations Unies, ainsi que pour 19 626 agents en tenue de l'AMISOM

Oui Le BANUS a fourni et stocké 16 059 tonnes de rations alimentaires diverses et 240 329 rations de combat pour un effectif moyen de 19 400 membres du personnel en tenue de l'AMISOM/ATMIS et de 10 agents en tenue des Nations Unies

Fourniture d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 10 agents en tenue des Nations Unies, de 19 626 agents en tenue de l'AMISOM et de 6 agents fournis par des gouvernements

Oui Le BANUS a facilité le traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 10 agents en tenue des Nations Unies, 19 400 agents en tenue de l'AMISOM/ATMIS (militaires et unités de police constituées) et 5 agents fournis par des gouvernements

Formation (préalable au déploiement, dans les missions et en cours d'emploi) et aide au renforcement des capacités données à 2 500 militaires de l'AMISOM, notamment sur la sécurité aérienne, la lutte contre les incendies d'équipements d'aéronautique, le contrôle des mouvements, l'informatique et les communications, les rations, la restauration, le carburant, les fournitures générales, les transports, la logistique, la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la déontologie et la discipline et la gestion de l'environnement

### **Gestion des véhicules et services de transport terrestre**

Exploitation et entretien de 760 véhicules appartenant à l'ONU (133 véhicules légers de transport de passagers, 174 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 40 véhicules blindés de transport de troupes, 52 véhicules blindés et 353 autres véhicules spécialisés, remorques, attelages et engins de manutention et du génie) et de 68 véhicules appartenant au Service de la lutte antimines, dans 5 ateliers en Somalie et 2 ateliers au Kenya

Réparation et entretien de 231 éléments de matériel appartenant aux partenaires (28 véhicules légers de transport de passagers, 73 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 73 véhicules blindés de transport de troupes, 27 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages et 22 engins de manutention)

Exploitation de 690 engins de transport divers surveillés au moyen du Système CarLog

Services de transport local dispensés en moyenne par mois à 3 350 passagers à Mogadiscio, à 48 passagers à Mombasa et à 161 passagers à Nairobi

Oui Le BANUS a fourni une formation et des services d'aide au renforcement des capacités à 4 487 membres du personnel de l'AMISOM/ATMIS, dans des domaines tels que ceux de la sécurité aérienne, de la formation initiale, de la lutte contre les incendies d'équipements d'aéronautique, de la logistique, de l'informatique, du contrôle des mouvements et de la restauration

En raison de la pandémie de COVID-19, des approches mixtes (modes présentiel et virtuel) ont été utilisées pour faciliter les activités de formation et de renforcement des capacités au cours de la période 2021/22

Oui Le BANUS a exploité et entretenu 741 véhicules appartenant à l'ONU, à savoir 120 véhicules légers de transport de passagers, 186 véhicules à usage spécial, 21 ambulances, 59 véhicules blindés de transport de troupes, 45 véhicules blindés et 310 autres véhicules spécialisés, remorques, attelages et engins de manutention et du génie, ainsi que 89 véhicules appartenant au Service de la lutte antimines, dans 5 ateliers en Somalie et 2 ateliers au Kenya

Oui Le BANUS a réparé et entretenu 261 véhicules appartenant aux contingents et aux partenaires, à savoir 47 véhicules légers de transport de passagers, 83 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 73 véhicules blindés de transport de troupes, 27 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages et 23 engins de manutention

Le retour progressif du personnel dans la zone de la mission a entraîné une demande plus élevée que prévu de services de réparation et d'entretien des véhicules terrestres

Oui Le BANUS a exploité et entretenu 690 engins de transport divers surveillés au moyen du Système CarLog

Objectif atteint partiellement Le BANUS a fourni des services de transport local à une moyenne mensuelle de 2 334 passagers à Mogadiscio, 19 passagers à Mombasa et 61 passagers à Nairobi. Le nombre de passagers inférieur aux prévisions tient à la présence limitée du personnel dans la zone de la mission en raison de la pandémie de COVID-19

---

**Réalisation escomptée 1.2** : Fourniture à la MANUSOM, dans les meilleurs délais, de services d'appui administratif, technique et logistique efficaces, rationnels et adaptés
 

---

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

1.2.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2019 : 93 % ; 2020 : 72 % ; 2021 : 100 %)

51 % des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) ont été utilisées. Ce produit inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les opérations aériennes n'ont pas été aussi nombreuses que prévu pendant la pandémie, le nombre de vols vers les secteurs passant de 3 à 1 par semaine, ainsi que par le paiement de forfaits au titre des congés de détente, avec pour résultat le déclassement d'un avion DHC-8 (Q-400) qui effectuait des vols de convoyage à destination et en provenance de Nairobi, lequel a également entraîné une baisse de l'utilisation des heures de vol

1.2.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019 : 18 % ; 2020 : 16,3 % ; 2021 : 13 %)

Au 30 juin 2022, le taux de vacance moyen réel pour l'année était de 17,5 %, contre 13 % prévu au budget. Ce dépassement des prévisions s'explique par un ralentissement du processus de recrutement dû à la pandémie de COVID-19, et par le fait que 4 membres du personnel ont opté pour un licenciement amiable en 2021

1.2.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019 : 88 ; 2020 : 108 ; 2021 : ≤ 100)

Le nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7, a été de 155

Le nombre de jours plus élevé que prévu s'explique principalement par le ralentissement des procédures de recrutement dans le contexte de la pandémie de COVID-19

1.2.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019 : 167 ; 2020 : 400 ; 2021 : ≤ 120)

Le nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7, a été de 173

Le nombre de jours plus élevé que prévu s'explique principalement par le ralentissement des procédures de recrutement dans le contexte de la pandémie de COVID-19

1.2.5 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019 : 91,9 % ; 2020 : 92 % ; 2021 : ≥ 90 %)

90 % des 1 970 problèmes liés à l'informatique et aux communications qui avaient été signalés ont été réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave)

1.2.6 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019 : 100 % ; 2020 : 100 % ; 2021 : 100 %)

Au 30 juin, 100 % des membres des contingents bénéficiaient d'un hébergement fourni par l'ONU et conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord

1.2.7 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2019 : 97 % ; 2020 : 98 % ; 2021 : ≥ 98 %)

Le taux de respect, par les fournisseurs, des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks s'est établi à 98 %

1.2.8 Pourcentage des engagements du pacte du BANUS avec la MANUSOM respectés (2019 : 100 % ; 2020 : 100 % ; 2021 : 100 %)

100 % des engagements du pacte du BANUS avec la MANUSOM ont été respectés

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	---	---------------------

### Services de transports aériens

Exploitation et entretien de 4 appareils (2 avions et 2 hélicoptères)

4 Appareils ont été exploités et entretenus (2 avions et 2 hélicoptères)

Fourniture de 1 428 heures de vol prévues, par des prestataires commerciaux, pour le transport de passagers et de marchandises

1 015 Heures de vol ont été effectuées par des prestataires commerciaux pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuations sanitaires primaires et secondaires)

Le nombre d'heures de vol effectives, moins élevé que prévu, s'explique principalement par les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19

Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 4 appareils

4 Le BANUS a veillé au contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 4 appareils au nom de la MANUSOM

### Budget, finances et communication de l'information

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget net de 103,4 millions de dollars

94,3 millions de dollars Le BANUS a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 94,3 millions de dollars

### Services relatifs au personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal de 362 civils (184 agents recrutés sur le plan international, 129 agents recrutés sur le plan national, 38 Volontaires des Nations Unies, 3 titulaires d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) soumis à recrutement international et 8 titulaires d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) soumis à recrutement national), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance

Objectif atteint partiellement En 2021, le BANUS a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services de gestion des ressources humaines à un effectif moyen de 272 membres du personnel civil de la MANUSOM (151 agents recrutés sur le plan international, 104 agents recrutés sur le plan national et 17 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui direct en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance

### Gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 4,9 millions de litres de carburant (1,3 million pour les opérations

Objectif atteint partiellement Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 4,0 millions de litres de carburant (0,67 million pour les opérations aériennes, 0,084 million pour les

aériennes, 0,4 million pour les transports terrestres et 3,2 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 5 sites

transports terrestres et 3,2 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 5 sites. La consommation de carburant inférieure aux prévisions tient aux restrictions imposées du fait de la pandémie, lesquelles ont entraîné une utilisation réduite des moyens aériens et des véhicules terrestres

### **Technologies géospatiales, informatique et télécommunications**

Fourniture de 365 radios portatives et de 65 radios mobiles pour véhicules, ainsi que de services d'appui connexes

Oui Le BANUS a fourni des services d'appui pour 365 radios portatives et 65 radios mobiles pour véhicules

Fourniture de 423 ordinateurs et de 77 imprimantes pour un effectif moyen de 330 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 20 appareils permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs

Oui Le BANUS a fourni des services d'appui pour 423 ordinateurs et 77 imprimantes pour un effectif moyen de 330 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que pour 20 appareils permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, de même que d'autres services communs

### **Sécurité**

Fourniture de services de protection rapprochée à 3 hauts fonctionnaires de l'ONU et aux personnalités en visite

Oui Le BANUS a fourni 24 h sur 24 des services de protection rapprochée à 3 hauts fonctionnaires de l'ONU et aux personnalités en visite

### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base

Objectif atteint partiellement Le BANUS a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant de 52 millions de dollars

### **Services relatifs aux membres du personnel en tenue**

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 625 membres des contingents, de 14 membres de la police des Nations Unies et de 23 agents fournis par des gouvernements

Objectif atteint partiellement Le BANUS a assuré la relève d'un effectif autorisé de 625 membres des contingents déployés sous l'égide de l'Unité de garde des Nations Unies, qui ont quitté la Somalie, et il a déployé 624 autres soldats dans le pays

Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 625 membres des contingents

Oui Le BANUS a assuré la fourniture et le stockage de 538 tonnes de rations alimentaires diverses pour un effectif moyen de 625 membres de l'Unité de gardes des Nations Unies relevant de la MANUSOM

Fourniture d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 625 membres du personnel militaire, de 14 membres du personnel de police et de 23 agents fournis par des gouvernements

Oui Le BANUS a fourni un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 625 membres du personnel militaire, de 14 membres du personnel de police et de 23 agents fournis par des gouvernements

**Gestion des véhicules et services  
de transport terrestre**

Exploitation et entretien de 140 véhicules appartenant à l'ONU (55 véhicules légers, 8 véhicules à usage spécial, 2 véhicules blindés de transport de troupes, 73 véhicules blindés et 2 engins de manutention destinés aux camps de la MANUSOM)

Oui Le BANUS a exploité et entretenu 137 véhicules appartenant à l'ONU (55 véhicules légers, 8 véhicules à usage spécial, 70 véhicules blindés de transport de troupes, 2 véhicules blindés et 2 engins de manutention destinés aux camps de la MANUSOM)  
Durant l'exercice, 3 véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU ont été comptabilisés en pertes, car ils avaient dépassé leur durée d'utilité

---

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	138 633,6	130 086,4	8 547,2	6,2
Police des Nations Unies	225,5	144,1	81,4	36,1
Unités de police constituées	7 857,4	7 031,0	826,4	10,5
<b>Total partiel</b>	<b>146 716,5</b>	<b>137 261,5</b>	<b>9 455,0</b>	<b>6,4</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	80 741,3	82 079,8	(1 338,5)	(1,7)
Personnel recruté sur le plan national	8 142,6	7 119,6	1 023,0	12,6
Volontaires des Nations Unies	996,5	1 112,7	(116,2)	(11,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	546,5	698,5	(152,0)	(27,8)
Personnel fourni par des gouvernements	231,0	219,4	11,6	5,0
<b>Total partiel</b>	<b>90 657,9</b>	<b>91 230,0</b>	<b>(572,1)</b>	<b>(0,6)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	677,9	96,2	581,7	85,8
Voyages officiels	1 461,1	1 396,9	64,2	4,4
Installations et infrastructures	80 485,9	93 308,2	(12 822,3)	(15,9)
Transports terrestres	11 917,5	14 945,2	(3 027,7)	(25,4)
Opérations aériennes	75 735,4	67 616,6	8 118,8	10,7
Opérations maritimes ou fluviales	943,4	1 169,9	(226,5)	(24,0)
Communications et informatique	37 913,7	38 478,9	(565,2)	(1,5)
Santé	11 474,5	11 517,7	(43,2)	(0,4)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	61 890,7	59 389,9	2 500,8	4,0
Projets à effet rapide	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>282 500,1</b>	<b>287 919,5</b>	<b>(5 419,4)</b>	<b>(1,9)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>519 874,5</b>	<b>516 411,0</b>	<b>3 463,5</b>	<b>0,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	7 814,8	8 345,2	(530,4)	(6,8)
<b>Montant net</b>	<b>512 059,7</b>	<b>508 065,8</b>	<b>3 993,9</b>	<b>0,8</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>519 874,5</b>	<b>516 411,0</b>	<b>3 463,5</b>	<b>0,7</b>

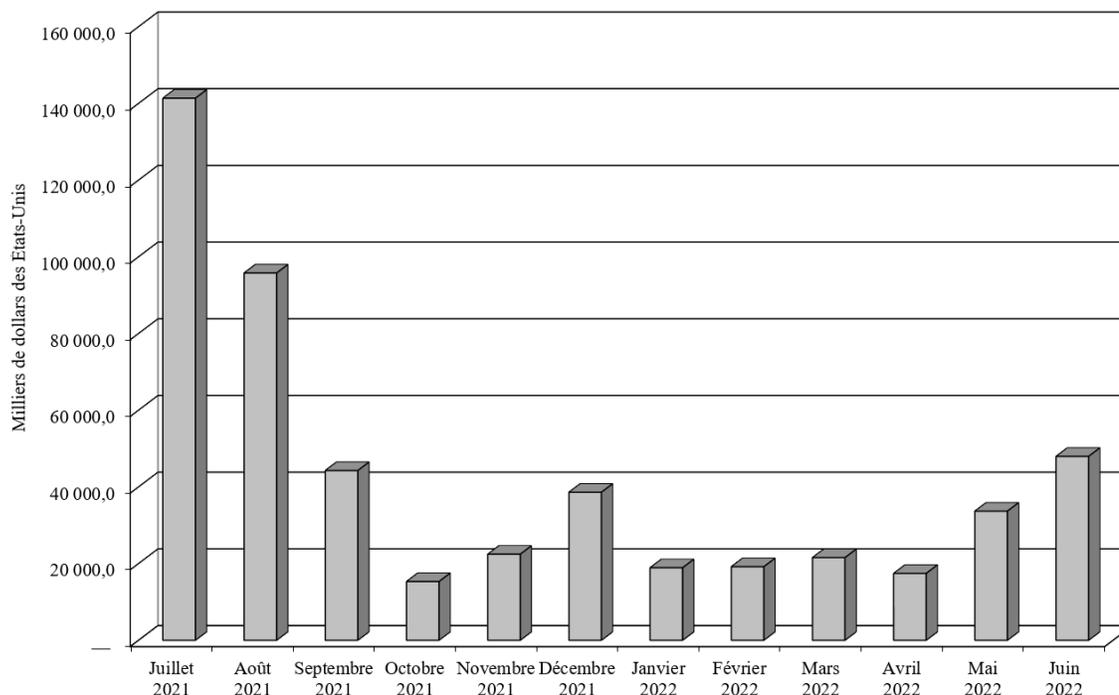
## B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Répartition initiale du montant approuvé	Montant réaffecté	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	146 716,5	(5 996,5)	140 720,0
II. Personnel civil	90 657,9	572,1	91 230,0
III. Dépenses opérationnelles	282 500,1	5 424,4	287 924,5
<b>Total</b>	<b>519 874,5</b>	<b>–</b>	<b>519 874,5</b>
Pourcentage de réaffectations			<b>1,2</b>

73. Durant l'exercice, des crédits ont été réaffectés à la catégorie II, Personnel civil, principalement pour faire face à la hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international, qui a pris effet en janvier 2022, et à un taux moyen effectif de vacance de postes de 7,7 %, en baisse par rapport au taux de 8,0 % prévu au budget. Des crédits ont également été réaffectés à la catégorie III, Dépenses opérationnelles, pour financer des travaux supplémentaires de construction de toits de protection, l'accroissement des capacités en matière de sécurité et l'achat d'un supplément de fournitures pour la défense des périmètres, de tentes et de bâtiments préfabriqués destinés à améliorer les conditions de sécurité dans les camps et sites du BANUS, ainsi que pour couvrir l'augmentation de la consommation du carburant alimentant les groupes électrogènes et des dépenses afférentes, et le remplacement des véhicules terrestres. Il a été possible de réaffecter des crédits de la catégorie I, Militaires et personnel de police, en raison principalement : a) du coût moins élevé que prévu des boîtes de rations de combat et du fret associé ; b) de l'indisponibilité plus importante que prévu du matériel majeur appartenant aux contingents ; c) du retard intervenu dans la relève des contingents de l'Union africaine.

## C. Évolution des dépenses mensuelles



74. Le pic constaté en juillet 2021 s'explique principalement par des engagements de dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel appartenant aux contingents, de la location d'avions, de travaux de construction et des services de lutte antimines. Le pic constaté en août 2021 s'explique principalement par des engagements de dépenses supérieures aux prévisions au titre des rations, du matériel appartenant aux contingents et des carburant et lubrifiants.

## D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produits des placements	173,5
Recettes diverses ou accessoires	2 141,9
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	8 330,9
<b>Total</b>	<b>10 646,3</b>

## E. Avances internes

75. Vu sa situation de trésorerie, la Mission a obtenu, au cours de l'exercice considéré, des prêts provenant d'autres missions en activité, tel qu'indiqué ci-dessous :

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Date</i>	<i>Mission prêteuse</i>	<i>Montant</i>
31 juillet 2021	MINUSMA	65,0
31 août 2021	MINUSMA	65,0
30 juin 2022	MINUSMA	25,0

*Abréviation* : MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

## F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	51 748,8
Unités de police constituées	2 945,1
<b>Total partiel</b>	<b>54 693,9</b>

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Contingents	20 157,8
Unités de police constituées	792,4
<b>Total partiel</b>	<b>20 950,2</b>
<b>Total</b>	<b>75 644,1</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	2,3	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
Usage opérationnel intensif	3,8	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
Acte d'hostilité ou abandon forcé	6,0	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,25 à 3,5		

## G. Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Lutte antimines	41 338,2
<b>Total</b>	<b>41 338,2</b>

## H. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	111 075,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>111 075,2</b>

<sup>a</sup> Valeur estimative des terrains fournis au BANUS par les autorités locales pour la Base de soutien logistique de Mombasa (0,8 million de dollars) et à différents endroits en Somalie (109,4 millions de dollars), exemptions de redevances d'aéroport, d'embarquement et de débarquement et de redevances de survol et de navigation accordées en Somalie (0,5 millions de dollars) et exemptions de taxes pour passagers aériens en Somalie (0,3 million de dollars).

#### IV. Analyse des écarts<sup>4</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Contingents</b>	8 547,2	6,2 %

76. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement : a) au coût inférieur aux prévisions des boîtes de rations de combat et de leur transport et entreposage ; b) à l'indisponibilité supérieure aux prévisions du matériel majeur appartenant aux contingents ; c) au retard intervenu dans la relève des contingents de l'Union africaine. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des résultats supérieurs aux prévisions en ce qui concerne le matériel de soutien autonome appartenant aux contingents.

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	81,4	36,1 %

77. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au report de la relève du personnel de police de l'Union africaine, résultant de la prorogation de sa période de service en raison des restrictions de circulation liées à la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	826,4	10,5 %

78. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement : a) au report de la relève prévue des unités de police constituées de l'Union africaine, résultant de la prorogation de leur période de service due aux besoins opérationnels ; b) au non-déploiement d'une unité de police constituée et de son matériel majeur et de soutien autonome.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(1 338,5)	(1,7 %)

79. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international selon le barème révisé en vigueur depuis janvier 2022 ; b) la baisse du taux moyen effectif de vacance de postes à 7,7 % au lieu de 8,0 % prévu au budget. Il a été partiellement compensé par de plus faibles prestations dues au titre de la prime de danger versées aux membres du personnel qui ont opté pour l'aménagement des modalités de travail depuis leur pays d'origine au lieu de rester dans leur lieu d'affectation en Somalie.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	1 023,0	12,6 %

80. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à un taux moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions, soit 22,5 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 29,5 % pour les agents(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national contre un taux approuvé de 20,0 % pour les deux catégories de personnel recruté sur le plan national.

<sup>4</sup> Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(116,2)	(11,7 %)

81. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la mise en place d'une somme forfaitaire versée aux Volontaires des Nations Unies au moment de leur congé de détente en remplacement de l'émission d'un billet d'avion sur un vol de l'ONU au départ de Mogadiscio et à destination de Nairobi. Il a été partiellement compensé par un taux moyen effectif de vacance de postes de 25 % pour les Volontaires des Nations Unies contre un taux approuvé de 20 %.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(152,0)	(27,8 %)

82. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que le traitement et les prestations versés au personnel recruté sur le plan international ont été temporairement imputés sur la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) au lieu de l'être sur la rubrique Personnel recruté sur le plan international.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	11,6	5,0 %

83. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à un taux moyen effectif de vacance de postes de 16,7 % durant l'exercice contre un taux de 0 % inscrit au budget, d'où une sous-utilisation des crédits qui a été en partie contrebalancée par l'augmentation des taux d'indemnité de subsistance pour les missions.

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants et services de consultants</b>	581,7	85,8 %

84. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à une participation plus faible que prévu des consultants individuels et des services de consultants en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19 et des contraintes de sécurité.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(12 822,3)	(15,9%)

85. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) l'augmentation du tarif moyen effectif du litre du carburant utilisé pour les groupes électrogènes, soit 0,990 dollars, contre un tarif de 0,620 dollars inscrit au budget, résultant de la hausse mondiale des prix du carburant, et l'augmentation de la consommation de ce carburant destiné aux groupes électrogènes à hauteur de 19,5 millions de litres contre un volume prévu de 16,8 millions de litres, qui s'explique par le retour du personnel du BANUS dans les camps et une plus forte occupation de ceux-ci à la suite de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 ; b) des frais opérationnels et de gestion plus élevés que prévu en raison de changements apportés aux régimes contractuels ; c) des travaux supplémentaires de construction de toits de protection, l'accroissement des capacités en matière de sécurité et l'achat d'un supplément de fournitures pour la défense des périmètres, de tentes et de bâtiments préfabriqués. Le dépassement a été partiellement compensé par la baisse du coût des services de gestion des déchets due à un moindre volume de déchets solides générés, et par des dépenses moins élevées au titre des services généraux d'entretien résultant de la réduction des opérations liée à la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(3 027,7)	(25,4 %)

86. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) le remplacement de 79 véhicules terrestres comptabilisés en pertes ; b) la livraison de pièces détachées attendues durant l'exercice 2020/21, retardée en raison de la pandémie de COVID-19 ; c) l'achat local de pièces détachées en vue de répondre à des besoins urgents, résultant du retard pris dans la livraison contractuelle desdites pièces en raison de la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	8 118,8	10,7 %

87. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement : a) à la reconfiguration de la flotte d'avions par le recours à des cellules plus petites et économiques, ce qui a conduit à remplacer le B-1900 par le B-200, le DHC-8 (Q-400) par le AN-26 et le DHC-8 (Q-400) par le DHC-8-300 ; b) à l'indisponibilité d'un hélicoptère en raison de problèmes techniques. La consommation de carburant aviation (9,9 millions de litres) inférieure aux prévisions (12,6 millions de litres) en raison des restrictions aux déplacements imposées par la pandémie de COVID-19 est liée à une moindre utilisation des moyens aériens. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par : a) le fait que le prix moyen effectif du carburant aviation a été plus élevé que prévu (0,983 dollar par litre, contre un prix de 0,630 dollar inscrit au budget), ce qui s'explique par la hausse mondiale des prix du carburant ; b) des frais opérationnels et de gestion plus élevés en raison de changements apportés aux régimes contractuels à compter de janvier 2022 ; c) l'achat en urgence de 120 000 litres de carburant aviation en juin 2022 visant à éviter l'épuisement des stocks à Mogadiscio.

	<i>Écart</i>	
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>	(226,5)	(24,0%)

88. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat de conteneurs maritimes supplémentaires destinés au transport de matériel et de fournitures, ce qui a répondu à la nécessité de disposer d'une capacité suffisante pour le déplacement de biens dans la zone de la mission à la suite de la reconfiguration de l'ATMIS.

	<i>Écart</i>	
<b>Communications et informatique</b>	(565,2)	(1,5 %)

89. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) l'achat de points d'accès CISCO destinés à remplacer du matériel non compatible et endommagé et d'étendre le réseau à de nouveaux sites ; b) l'achat de systèmes télévisuels en circuit fermé pour Dhuusamarreeb et Mombasa et de divers matériels de sécurité des camps ; c) l'achat de systèmes électriques sans coupure, de tablettes pour systèmes d'information géographique et d'ordinateurs portables ; d) l'achat de matériel pour l'ATMIS, à savoir des ordinateurs portables, des antennes, des stations de base Motorola et des répéteurs TETRA Motorola. D'autres achats ont été effectués pour remplacer des biens comptabilisés en pertes et assurer ainsi la capacité de la mission de fournir l'appui nécessaire à l'ATMIS aux fins de la mise en œuvre de son mandat. Le dépassement a été partiellement compensé par l'annulation du contrat de service totalement administré concernant les systèmes de lutte contre la menace roquettes-

artillerie-mortiers et par les changements apportés aux régimes contractuels concernant l'imagerie satellite et les services de l'Internet.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	2 500,8	4,0 %

90. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement : a) à la suspension d'un certain nombre d'activités en présentiel concernant l'ATMIS en raison de la pandémie de COVID-19 ; b) à la baisse du coût des activités de lutte antimines grâce à des économies d'échelle et à une moindre étendue de ces activités en raison des restrictions de circulation imposées durant la pandémie de COVID-19.

## V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

91. En ce qui concerne le financement de l'appui apporté à l'ATMIS, à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes lors des opérations menées conjointement avec l'ATMIS, et des autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, soit 3 463 500 dollars ;

b) se prononce sur l'affectation des autres produits et le traitement des ajustements concernant l'exercice clos le 30 juin 2022, soit 10 646 300 dollars [produits des placements (173 500 dollars), produits divers ou accessoires (2 141 900 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (8 330 900 dollars)].

## VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

### A. Assemblée générale

#### Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

##### *Décision ou demande*

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur

##### *Mesures prises*

En raison de la nature de son mandat, le BANUS ne met pas en œuvre d'activités relatives aux programmes

---

*Décision ou demande**Mesures prises*

---

l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81)

---

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

### **Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général**

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

---

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

---

Le Comité consultatif est favorable à la coopération entre missions, mais constate que l'on ne dispose toujours pas d'informations claires et transparentes sur les domaines de coopération et les modalités de financement, et compte que des informations plus complètes sur les domaines de coopération entre missions, notamment sur la comptabilisation par les missions d'origine et les missions d'accueil des ressources y afférentes, seront présentées dans les prochains rapports d'ensemble et dans les rapports sur l'exécution du budget des missions concernées (par. 77)

Le BANUS est chargé de fournir un appui logistique à l'AMISOM et à la MANUSOM. L'appui fourni à la MANUSOM est entièrement financé par le budget de la Mission tandis que celui fourni à l'AMISOM l'est par le budget approuvé du BANUS

La MANUSOM et le BANUS occupant les mêmes locaux au Kenya et en Somalie, certaines dépenses sont partagées entre les deux entités de terrain, entre autres celles qui concernent les locaux à usage de bureau et de logement, la santé, les opérations aériennes, la sécurité, le carburant, l'entretien, les communications et l'informatique. Le partage des dépenses se fonde sur les effectifs, l'espace attribué et l'utilisation

En sa qualité de prestataire de services de la MANUSOM, le BANUS fait en sorte que les arrangements de partage des coûts soient équitables pour les deux missions en tenant compte du tableau d'effectifs et de l'utilisation. Le BANUS et la MANUSOM réexaminent en permanence ces arrangements de partage des coûts et procèdent aux modifications requises en fonction des conditions opérationnelles, l'objectif étant d'atteindre une efficacité maximale

---